Nations Unies

S/PV.7693



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7693e séance

Lundi 16 mai 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/407)

16-13792 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/407)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/407, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Égypte de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Le rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil (S/2016/407) détaille les événements essentiels survenus au Kosovo et dans la région ainsi que les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de la mi-janvier à la mi-avril. Mais certains faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2016/99) revêtent une plus grande importance que les activités habituelles. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui insister sur ces faits ainsi que d'autres considérations plus générales. J'ai passé une bonne partie de ma vie professionnelle aux côtés des membres assis à cette table, et je suis conscient, par conséquent, que la présentation de rapports réguliers n'est pas toujours la meilleure façon d'utiliser le temps consacré aux questions dont le Conseil reste activement saisi.

Tout d'abord, le Kosovo a été et demeure au cœur de problèmes revêtant une importance vitale pour la sécurité générale, et, plus largement, pour les relations de l'Europe. Comme je l'ai souligné dans le dernier exposé que j'ai fait au Conseil en février (voir S/PV.7637), la dynamique politique interne à Pristina préoccupe notre mission, ainsi que les missions de l'Union européenne (UE) et bien d'autres acteurs, depuis près d'une année, avec comme point d'orgue, en avril, l'investiture d'un nouveau Président du Kosovo. En avril également, des élections générales se sont tenues sans encombre en Serbie, et un nouveau parlement, ainsi qu'un nouveau gouvernement sont actuellement en voie de formation.

L'élection d'un nouveau président du Kosovo, même dans un climat divisé, conjuguée à la formation d'un nouveau gouvernement en République serbe fournit à mon avis une excellente occasion de tirer un trait sur une période qui a souvent été marquée par des luttes politiques intestines et d'autres diversions. J'ai pris note avec satisfaction des messages et des vues conciliants formulés par le Premier Ministre, M. Vučić, comme par le Président Thaçi suite à leurs victoire électorales respectives. À l'instar d'autres parties prenantes, j'espère que ces passations de pouvoir pacifiques permettront de stabiliser la situation politique et de consacrer davantage d'énergie au règlement d'autres problèmes plus fondamentaux que connaît la région.

Il y a moins de deux semaines, la population kosovare a reçu d'importantes – et sans nul doute agréables – nouvelles : la Commission européenne a officiellement proposé au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen de faire figurer désormais le Kosovo sur la liste des pays dont les ressortissants peuvent voyager dans l'espace Schengen sans visas pour des séjours de courte durée. Les autorités kosovares sont à féliciter des efforts qu'elles ont déployés pour remplir les conditions énoncées dans la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas. Parallèlement, elles ont reconnu qu'il reste encore beaucoup à faire pour que cette importante mesure se traduise en progrès économiques et sociaux concrets, comme l'attendent les Kosovars.

Je note qu'un mois auparavant, l'on annonçait l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo. L'Accord de stabilisation et d'association avec la Serbie était en vigueur depuis septembre 2013. Encore une fois, mises bout à bout, ces deux avancées cruciales démontrent les progrès que la région accomplit vers l'objectif d'une plus grande intégration, avec tous les avantages qu'apporte une telle intégration. Les liens entre le processus de paix en cours, qui est au cœur du mandat qui nous est confié, à la MINUK, et ces processus de l'UE ne sont pas toujours clairement soulignés. Or ils sont fondamentaux, comme l'ont souligné non seulement la résolution 1244 (1999), mais aussi le Sommet du Conseil européen de Thessaloniki, en Grèce, en 2003 - un sommet visionnaire - et comme il a été redit depuis lors. Les normes et les conditions énoncées dans les accords de stabilisation et d'association ne sont pas une fin en soi mais, ce qui est plus important, un moyen d'engendrer la paix, la prospérité et le bien-être des populations.

Pour Pristina et pour Belgrade, l'intégration est étroitement interdépendante du processus de dialogue de haut niveau facilité par l'UE. La capacité de satisfaire aux normes d'intégration renforce directement la capacité de mener un dialogue politique productif, en même temps que d'autres voies importantes de coopération mutuelle. La progression récente du Kosovo sur la voie de l'intégration européenne doit étayer et améliorer le processus de dialogue entre Belgrade et Pristina, ce qui est fondamental pour la sécurité future du Kosovo et la paix dans la région.

L'un des aspects saillants du consensus sur lequel repose le dialogue facilité par l'Union européenne est l'exigence de souplesse et d'innovation. Toutes les possibilités doivent être mises sur la table et débattues ouvertement si nous voulons que des progrès rapides et probants soient enregistrés dans le cadre de ces discussions. Alors que les processus électoraux sont quasi achevés des deux côtés, le moment semble propice pour redynamiser les pourparlers et imprimer un nouvel élan au processus. Je pense que cela doit rester un objectif central de l'ordre du jour de l'UE comme de l'ONU durant les prochains mois.

La création de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo, depuis qu'elle a été convenue pour la première fois en avril 2013, fait l'objet de beaucoup d'incompréhension et de controverses dans le cadre des déclarations publiques des deux communautés. Pour reprendre ce qu'a dit la Haute Représentante de l'UE, Mme Federica Mogherini, il y a 10 jours à Pristina, l'Association/communauté représente « un pas dans le sens d'un Kosovo plus fort, et non un Kosovo affaibli, et dans le sens d'une stabilisation de la région ». Cette association a été convenue par les deux parties au plus haut niveau afin de permettre une intégration vivable de la communauté serbe et des autres communautés à la vie publique au Kosovo. Dans son discours d'investiture, le Président Thaçi a insisté sur les thèmes de la réconciliation et parlé de la difficulté mais aussi de la nécessité de tirer un trait sur le passé. Le dialogue et les accords entre Pristina et Belgrade sont essentiels pour ce processus et constituent des pas concrets sur la voie d'une paix durable.

Le Kosovo est encore confronté aux difficiles réalités qu'engendrent le chômage, les inégalités, la problématique du développement d'une économie productive pour atteindre les objectifs de développement durable et surmonter les séquelles de l'impunité, et les faiblesses de ses institutions garantes de l'état de droit. Tous ces facteurs sont de sérieuses remises en question du mandat de promotion de la paix et de la stabilité. L'action internationale doit être un élément central permettant d'étayer les institutions du Kosovo, et, d'ailleurs, de l'ensemble de la région, face à ces défis difficiles. Les ressources fournies par les voies internationales, notamment notre Mission, doivent être synergiques et consacrées directement à la réalisation de ces objectifs communs.

J'ai parlé au cours des derniers mois et semaines avec des dirigeants représentant toutes les parties, les tendances politiques et communautés. Ces entretiens seront suivis de beaucoup d'autres dans les jours qui viennent. Les principales préoccupations que j'entends sont celles qui sont familières à quiconque vit dans un contexte d'après-conflit : la nécessité d'offrir des débouchés économiques, des horizons positifs pour les communautés et les familles, des soins de santé de meilleure qualité et un environnement sain. En visitant des municipalités dans des régions du nord et d'autres endroits du Kosovo, j'ai pu me rendre compte à quel point il est essentiel que l'engagement de la communauté internationale – en particulier l'ONU, l'UE et les États Membres – soit axé sur les véritables conditions de vie de la population. La vraie politique du Kosovo se joue au niveau local. Ce qui importe est la manière dont les dirigeants, notamment ceux avec lesquels je me suis entretenu dans diverses municipalités, répondent aux besoins quotidiens des populations de leurs communautés; la façon dont ils

comprennent leurs revendications; et la façon dont ils trouvent des solutions. Si les revendications identitaires étaient les causes principales des guerres qui ont marqué l'effondrement de l'ex-Yougoslavie, ce dont nous sommes témoins aujourd'hui est l'unité ou la polarisation de la population autour de questions d'ordre principalement social, économique et environnemental.

Lorsque j'ai visité diverses régions du Kosovo, je me suis rendu compte de ce qui est superflu dans ce que nous appelons parfois le « vieux monde ». Le nationalisme militant a perdu son mandat céleste. Ce qui est absolument nécessaire, c'est une nouvelle voie. Lorsque je parle avec les jeunes Kosovars de leurs préoccupations, les deux mots qui reviennent le plus souvent sont « emplois » et « justice ».

Au sein de la sphère politique kosovare, la persistance des divergences et l'intensité des débats restent des aspects essentiels. J'espère que ces débats se tiendront dans des enceintes acceptables, comme il se doit, pour permettre aux dirigeants d'œuvrer efficacement à satisfaire les intérêts réels de la population. Cela suppose notamment d'avoir une opposition démocratique solide. L'opposition politique kosovare a, au cours de l'année écoulée, déployé des efforts tendus pour modifier la répartition des pouvoirs au sein de l'Assemblée par tous les moyens, y compris la violence. J'estime que sa volonté de s'écarter de cette voie, que certains ont malencontreusement interprétée comme le signe de dissensions croissantes, sela l' occasion de revitaliser l'atmosphère, qui reste marquée par une méfiance profonde, et de rétablir des normes démocratiques saines sans sacrifier le contenu des dissensions et du débat politiques. Quelle que soit la reconfiguration politique qui aura lieu ou non, le plus important est que les acteurs politiques kosovars se comportent de manière responsable en se penchant sur les questions qui revêtent le plus d'importance pour l'avenir.

La Mission reste un acteur unique, non seulement de par ce qu'elle est, mais également de par ce qu'elle n'est pas. La MINUK n'administre plus le Kosovo. Elle n'est pas une structure parallèle. Elle ne constitue un obstacle à aucun objectif, à aucune institution ni à aucune personne. Elle continue de jouer un rôle important de par l'appui qu'elle peut fournir et de par sa légitimité; la concentration qu'elle peut encourager; l'expérience et les compétences qu'elle partage librement; et son rôle de passerelle entre le Conseil et la population et les communautés du Kosovo et de la région. Nous sommes en train d'évaluer et de rééquilibrer l'utilisation que nous faisons des ressources destinées à fournir une aide dans les domaines où elles contribueront le plus directement à la réalisation de notre mandat, par exemple dans le domaine des droits de l'homme. De fait, en tant que principal organe de l'ONU sur le terrain, nous collaborons étroitement avec les institutions kosovares et les partenaires internationaux afin de promouvoir l'application de normes élevées en matière de droits de l'homme. Nous contribuons aux efforts généraux et sans exclusive visant à décourager la corruption et à soutenir l'état de droit, à offrir de meilleures perspectives aux familles et à la jeune génération et à renforcer la protection des communautés non majoritaires et vulnérables. Nous nous appuyons également sur les compétences et les ressources du système des Nations Unies dans les domaines où ses organes sont en mesure de nous fournir un appui, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et nombre d'organes spécialisés dans la lutte contre des problèmes pressants, y compris la gestion des flux de migrants et de réfugiés et la nécessité de dissuader les jeunes de suivre des parcours qui mènent à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Pour travailler au mieux de nos capacités en collaboration avec les dirigeants de Pristina et de Belgrade – ainsi qu'avec les institutions de l'UE – et pour conserver notre souplesse et adapter la Mission, nous comptons sur l'appui réfléchi du Conseil. Avec cet appui du Conseil, c'est cette orientation que nous entendons imprimer à la Mission dans les jours à venir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'attention que vous accordez à la question du Kosovo-Metohija dans le cadre des échanges de vues réguliers qui se déroulent au Conseil de sécurité en application de la résolution 1244 (1999).

la neutralité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est d'une importance essentielle pour le processus de coordination de la présence internationale et la stabilisation de la situation dans la province du sud de la Serbie. Je tiens également à souligner que la présence et le rôle renforcés de la MINUK revêtent une importance particulière aux yeux de la République de Serbie, en

particulier les Serbes et les autres communautés non albanaises qui vivent au Kosovo-Metohija, du fait notamment de la grande confiance qu'ils témoignent à la Mission. La Serbie attend de la MINUK qu'elle continue de s'acquitter du mandat que lui a confié la résolution 1244 (1999) au cours de la période à venir. Compte tenu de la situation politique et sécuritaire générale au Kosovo-Metohija et de la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina, nous estimons que la MINUK doit continuer de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne toutes les questions relevant de la mise en œuvre de la résolution.

Les contributions des autres organisations internationales dotées de mandats en vertu de la résolution 1244 (1999) sont également d'une importance capitale, notamment en ce qui concerne le renforcement de la sécurité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme au Kosovo-Metohija, en particulier ceux des Serbes et des membres d'autres communautés non albanaises qui, 17 ans après l'arrivée de la présence internationale, continuent de se heurter à de nombreux obstacles dans l'exercice de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux.

La présence continue en Serbie de plus de 200 000 personnes déplacées qui ont été contraintes de fuir le Kosovo-Metohija, ainsi qu'un grand nombre de problèmes d'ordre sécuritaire et autres auxquels sont confrontés les non-Albanais, sont des faits incontestables. Seules 1,9 % de ces 200 000 personnes déplacées ont pu rentrer durablement chez elles. Je réitère donc mon appel au Représentant spécial du Secrétaire général, comme je l'ai fait dans la dernière allocution que j'ai prononcée au Conseil (voir S/PV.7637), afin qu'il explique pourquoi ces informations ne figurent pas dans ses rapports, si ce chiffre d'1,9 % est acceptable et qui est prêt à se mobiliser pour régler ce problème. Le Représentant spécial aurait tout intérêt à présenter ces informations dans ses rapports successifs, étant donné qu'un des objectifs principaux de la MINUK en vertu de la résolution 1244 (1999) est précisément de faciliter les retours.

Les incidents de sécurité qui ont des répercussions néfastes sur la confiance interethnique continuent de poser un grave problème. La violence contre les communautés non albanaises – en particulier les rapatriés – a inévitablement des incidences sur leur sentiment de sécurité et exacerbe la crainte des rapatriés potentiels. Malheureusement, les autorités chargées de maintenir l'ordre n'interviennent pas dans la plupart des cas, et le nombre de condamnations prononcées à l'encontre des auteurs d'actes répréhensibles reste minimal. Le rapport d'évaluation des droits des communautés de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo de novembre 2015 révèle que les tensions intercommunautaires qui accompagnent le retour des personnes déplacées sont un problème récurrent. Il souligne ensuite que dans la plupart des cas, le suivi effectué par l'OSCE montre que les efforts municipaux visant à apaiser ces tensions et à renforcer la confiance sont limités, et que, durant la période considérée, l'OSCE a recensé 479 incidents au Kosovo qui auraient pu avoir une incidence néfaste sur la perception de leur sécurité par les communautés numériquement minoritaires au niveau municipal. Plus de la moitié de ces incidents enregistrés – 310 pour être précis – a touché la communauté serbe du Kosovo, notamment des rapatriés et l'Église orthodoxe serbe. Cela va du vol, des menaces verbales, des graves dégâts causés à des biens, y compris des sites du patrimoine culturel et des cimetières et leur occupation illégale, aux cas d'incitation à la haine et au nationalisme agressif, en passant par des agressions physiques et des actes d'intimidation.

Les attaques contre le patrimoine culturel et religieux des communautés non majoritaires sont particulièrement préjudiciables aux relations interethniques. Je pense notamment à l'entrée par effraction dans l'église orthodoxe du village de Pejcici, dans la municipalité de Prizren, et à la profanation par des manifestants de l'église du Christ Sauveur à Pristina après les manifestations de l'opposition dans le centre-ville en janvier dernier. Ce lieu sacré, cible fréquente des attaques commises par les Albanais qui l'utilisent depuis des années en tant que décharge, fait l'objet de tentatives répétées de la part des autorités de Pristina d'en modifier la vocation, même s'il est enregistré dans le cadastre comme bien de l'Église orthodoxe serbe.

Les graffiti découverts sur les murs de l'église Saint-Nicolas à Pristina, à la gloire de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'organisation terroriste contre laquelle la communauté internationale tout entière s'est unie, en sont un autre exemple. Le message que les profanateurs ont inscrit sur ce site religieux au cœur de l'Europe est : « L'EIIL arrive! ». Les attaques contre l'identité et le patrimoine culturels et religieux serbes constituent des preuves affligeantes que les lois visant à protéger et à promouvoir les droits des communautés au Kosovo-Metohija restent largement lettre morte. Seul un effort sérieux de la part de tous les acteurs

concernés pour régler toutes les questions en suspens de manière professionnelle, consciencieuse et de bonne foi, encourager la normalisation et créer les conditions d'un véritable respect des droits de l'homme et des libertés pour tous, permettra de garantir la réconciliation, la coexistence et le respect des différences.

Il est dit dans le rapport à l'examen (S/2016/407) que le nombre d'incidents signalés concernant les communautés minoritaires a baissé par rapport aux chiffres enregistrés en janvier et février 2015. Toutefois, le fait qu'il continue d'y avoir tous les jours des incidents entre les communautés au Kosovo-Metohija envoie un message fort négatif aux membres des communautés serbes et autres communautés non albanaises. Étant donné que le rapport ne mentionne quasiment aucun incident à caractère ethnique, qu'il me soit permis d'en indiquer juste quelques-uns qui se sont produits au cours de la période considérée : attaques contre des rapatriés serbes et contre leurs biens dans les villages de Berkovo et de Pasjane, pierres jetées contre des maisons de rapatriés à Klina et à Prizren, et maisons serbes incendiées et piégées à l'explosif à Orahovac et Gnjilane.

Je souligne que des efforts doivent continuer à être déployés pour trouver des solutions durables pour les personnes déplacées au Kosovo-Metohija, notamment en ce qui concerne le règlement de leurs revendications foncières et juridiques. Je voudrais également souligner que, s'agissant des personnes déplacées, la Serbie a pris l'engagement stratégique d'aider sans réserve toute personne qui veut revenir chez elle de manière durable ou qui souhaite s'intégrer dans son lieu de déplacement, selon le cas. Pourtant, l'appui de mon pays aux rapatriés potentiels sera insuffisant sans l'engagement voulu des institutions provisoires d'administration autonome à Pristina, l'acceptation ou, tout du moins, la tolérance des rapatriés par la communauté d'accueil et le rôle actif de la communauté internationale. Les rédacteurs de tous les futurs rapports doivent garder à l'esprit que ces objectifs n'ont pas encore été atteints.

Je demande une fois de plus à l'Organisation des Nations Unies et aux autres composantes de l'administration internationale au Kosovo-Metohija d'aider à surmonter les problèmes qui entravent le retour des personnes déplacées et fragilisent leur situation, notamment la persistance des menaces personnelles et l'usurpation de leurs biens. Nous courons tous le risque, communauté internationale comprise, de devenir progressivement insensibles à la culture d'impunité qui règne pour les infractions pénales commises contre les Serbes et autres non-Albanais. Selon le rapport de Freedom House sur la liberté dans le monde en 2015, intitulé *Freedom in the World 2015*, les responsables de souche albanaise poursuivent rarement les auteurs d'attaques contre des non-Albanais, les réfugiés qui reviennent chez eux se heurtent à l'hostilité et à l'absence de perspectives économiques, et les personnes déplacées continuent d'avoir du mal à récupérer leurs biens. De même, dans le rapport du Département d'État des États-Unis sur les droits de l'homme au Kosovo, intitulé *Kosovo 2015 Human Rights Report*, il est indiqué que le processus de retour continue de pâtir d'incidents liés à la sécurité et de la réticence des communautés d'accueil à accepter les rapatriés appartenant à des minorités.

L'insécurité et la marginalisation des rapatriés découragent souvent les retours. Dans son rapport de 2015 sur le Kosovo (*Kosovo 2015 Report*), la Commission européenne affirme que les autorités locales et centrales n'ont pas fait assez pour faciliter le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, alors que la Mission de l'OSCE au Kosovo conclut dans son rapport que le manque d'appui stratégique de la part des diverses institutions concernées du Kosovo continue de nuire à l'efficacité des mesures institutionnelles visant à encourager les retours, et que relativement peu a été fait par les institutions municipales et centrales pour décourager de tels incidents, ce qui a inévitablement une incidence sur la viabilité des retours et le désir futur de rentrer.

Les non-Albanais du Kosovo-Metohija se heurtent à des obstacles sérieux et multiples d'ordre institutionnel, juridique, administratif et politique en ce qui concerne la protection de leurs droits fonciers. Ces obstacles sont contraires aux dispositions et aux normes des conventions universelles et européennes pertinentes, tandis que les droits fonciers des Serbes sont violés dans tout le Kosovo-Metohija, même aujourd'hui, en particulier par le biais de la vente d'entreprises appartenant à la communauté serbe. Dans l'ensemble, la situation économique des Serbes et des membres d'autres communautés minoritaires dans la province se caractérise par l'insécurité physique et juridique et par les nombreux cas de biens usurpés qui ne peuvent être restitués. Une grande partie des biens appartenant à des Serbes déplacés ont été vendus dans le cadre de transactions qui reposaient sur de faux contrats de vente ou des documents d'identité falsifiés de propriétaires présumés. La communauté serbe et les Serbes déplacés,

en particulier, sont donc beaucoup plus vulnérables aux aléas économiques et à la pauvreté.

Un règlement effectif des cas d'occupation illégale de biens est donc indispensable pour la sécurité et l'état de droit au Kosovo-Metohija. Les graves manquements enregistrés dans le traitement de ces cas menacent la jouissance sans entrave des droits de propriété. À l'exception du rapport thématique de la Mission de l'OSCE au Kosovo sur les transactions immobilières frauduleuses dans la région de Pec, force est de constater qu'aucune autre mission, y compris la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), pourtant chargée de surveiller l'application de l'état de droit, n'a abordé ce problème. Comme il est indiqué dans un rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, c'est précisément ce problème que les autorités du Kosovo et la communauté internationale doivent chercher à résoudre sans plus tarder.

C'est dans la municipalité de Štrpce que les effets de l'action de l'Agence de privatisation du Kosovo dans les communautés serbes sont les plus patents : depuis le second semestre de 2014, l'Agence s'est indûment appropriée et a liquidé les entités économiques les plus importantes qui fournissaient la majorité des emplois et faisaient vivre la plupart des habitants de la communauté. Il s'agit notamment de l'usine Lola, du grand magasin Mladost, d'une coopérative agricole, d'une clinique vétérinaire, de l'hôtel Junior et de l'organisme de planification d'un parc national. Ces entités sont désormais fermées et leurs employés au chômage. La détérioration de la situation économique provoquée par la violence institutionnelle risque d'entraîner une dégradation des conditions de sécurité et d'avoir de graves conséquences pour la population locale. C'est pourquoi une attention et un engagement accrus de la part des acteurs internationaux présents dans la province, en particulier dans le nord du Kosovo-Metohija, sont absolument indispensables.

Diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales signalent fréquemment que l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect de l'état de droit au Kosovo-Metohija demeurent les maillons les plus faibles. Selon le dernier rapport d'évaluation des droits des communautés de la Mission de l'OSCE au Kosovo, 67 % des personnes non albanaises interrogées dans le cadre d'une enquête auprès de la population ont déclaré que le manque de confiance dans les institutions judiciaires du Kosovo-Metohija constituait un grave obstacle à la réalisation de leurs droits. Comme le souligne le Rapport mondial de Human Rights Watch pour 2015, le système judiciaire du Kosovo reste faible. Cette évaluation est confirmée par le rapport de l'USAID sur le Kosovo, intitulé *Kosovo : 2014-2018 Country Development Cooperation Strategy*. Nous sommes également préoccupés par les informations diffusées par les médias concernant un acte d'accusation émis par le tribunal de première instance de Pec contre 14 Serbes du Kosovo-Metohija de la municipalité de Klina, pour des crimes de guerre qui auraient été commis en 1999. Selon nos informations, les accusés sont des membres de familles qui ont présenté des demandes officielles de rapatriement.

Je saisis cette occasion pour souligner que la République de Serbie est déterminée à mener un dialogue constructif avec Pristina à tous les niveaux et à appliquer les accords conclus à ce jour, ce qui témoigne de sa ferme volonté de continuer à contribuer activement à la promotion de la stabilité dans la région des Balkans occidentaux et à trouver des solutions exclusivement politiques et diplomatiques à toutes les questions en suspens. Malheureusement, Pristina n'a pas encore pris les dispositions nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les accords conclus dans le cadre du dialogue de Bruxelles. Je tiens également à rappeler qu'en l'absence de mécanismes appropriés pour assurer une protection systématique, institutionnelle et efficace des intérêts de la communauté serbe au Kosovo-Metohija, la signature de l'accord de Bruxelles était motivée par la nécessité de trouver des moyens d'assurer cette protection. Aux termes de cet accord, cette protection doit être assurée par l'entremise de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe. Malheureusement, en raison de l'absence de volonté politique et de la crise institutionnelle à Pristina, les principales dispositions de l'accord de Bruxelles relatives à la mise en place et au fonctionnement de l'Association/communauté n'ont pas encore été appliquées.

La radicalisation politique et la détérioration des conditions de sécurité du fait des tensions politiques et de la montée de l'extrémisme représentent des menaces pour tous les habitants du Kosovo-Metohija et, en règle générale, surtout pour les personnes qui sont rentrées au sein des communautés à composition ethnique mixte. La crise politique que connaît Pristina risque de provoquer un débordement du mécontentement des électeurs au sein des communautés majoritaires au détriment des communautés minoritaires, en particulier la communauté serbe. Il va sans dire que les discours nationalistes incendiaires des responsables politiques

de Pristina ne contribuent nullement à l'apaisement des tensions et à la réconciliation.

Par ailleurs, les conditions de sécurité précaires qui règnent au Kosovo-Metohija sont exacerbées par la montée de l'extrémisme et du radicalisme. Selon des données qui datent de janvier 2016, environ 300 Albanais et 36 Albanaises du Kosovo-Metohija ont rejoint les rangs de EIIL en Syrie. En termes de pourcentage, il s'agit de la plus forte présence de combattants terroristes étrangers dans les rangs de l'EIIL par rapport à la population du lieu d'origine. Cependant, des services de sécurité de nos partenaires étrangers nous ont informés à plusieurs occasions qu'il y avait un écart énorme entre les chiffres officiels et les chiffres officieux concernant les extrémistes en provenance du territoire du Kosovo-Metohija présents sur les champs de bataille étrangers, et que le chiffre réel était d'environ 900.

Les conditions politiques, sociales et économiques de la communauté serbe au Kosovo-Metohija demeurent très problématiques. Par conséquent, la Serbie espère que la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, continuera à apporter son appui au renforcement de la confiance, dont nous sommes convaincus qu'il est le seul fondement solide de la normalisation de la situation pour tous les habitants du Kosovo-Metohija. Nous sommes d'avis que l'engagement en faveur de l'intégration européenne est le moteur de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, et nous espérons que l'Union européenne continuera à faciliter notre dialogue. La poursuite de l'engagement de la MINUK revêt une importance particulière, ainsi que le maintien de la présence internationale au Kosovo-Metohija dans son ensemble et en l'état, car comme l'a conclu à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, il reste encore beaucoup à faire au Kosovo-Metohija pour ce qui est de promouvoir la tolérance et la réconciliation entre les communautés, d'assurer la protection des droits des minorités, de faciliter le retour des déplacés et de garantir le respect de leurs droits de propriété, et de permettre à chacun de pratiquer sa religion librement et sans risque de stigmatisation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à Mme Çitaku.

Mme Çitaku (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et une grande fierté pour moi que de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. C'est un honneur, parce que de nombreuses discussions importantes qui ont conduit à la liberté de mon pays se sont tenues dans cette salle. C'est une fierté, parce que ces dernières semaines ont prouvé que le Kosovo était engagé irréversiblement sur la voie de sa reconnaissance en tant que membre à part entière de la grande famille des nations libres du monde.

Je fais partie d'une génération qui a connu le pire. Nous avons été témoins de génocide, de massacres, de viols, de l'exclusion et de la discrimination. Ma génération se souvient encore très clairement d'une époque où nous étions privés du droit à l'éducation et où nos écoles étaient fermées. Une époque où des murs ont été construits pour séparer la minorité privilégiée de la majorité et exclure celle-ci. On nous a refusé l'accès à des espaces publics communs; on nous a refusé le droit de jouer. Nous nous souvenons encore très clairement comment la police serbe battait et arrêtait nos jeunes tout simplement parce qu'ils jouaient au football.

Toutefois, j'ai également la chance de faire partie d'une génération qui a été témoin de la naissance de notre État. Nous sommes une génération qui a réussi envers et contre tout. Nous sommes une génération qui a dû lutter pour exister, mais qui a également vu ce qui était considéré comme impossible devenir possible. Notre résilience a été mise à l'épreuve, combattue et mise en cause, mais nous avons réussi – non pas parce que nous avions le pouvoir, mais parce que nous avions raison; parce que nous avons osé rêver et que nous avions de l'espoir. L'espoir d'être égaux, d'être libres et de jouer. J'ai plaisir à pouvoir dire aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'espoirs. Nous sommes égaux. Nous sommes libres. Et nous allons jouer.

La semaine dernière, le Kosovo est devenue membre de la Fédération internationale de football association (FIFA) et de l'Union des associations européennes de football (UEFA). Il s'agit d'une grande victoire pour l'égalité et pour le sport. Cela montre une fois de plus que le sport et le talent n'ont pas de frontières. Nous sommes fiers de ce que nos jeunes talents ne se sentiront plus isolés et exclus. Nous sommes fiers de ce que l'écrasante majorité des membres de la FIFA et de l'UEFA ont appuyé notre cause. Néanmoins, il est préoccupant de constater que notre voisin du nord, la Serbie, a été scandalisé par ces bonnes nouvelles. Alors que le rêve du Président de notre fédération de football, M. Fadil Vokrri, était de rassembler les gens grâce au football, son homologue de la Serbie a prononcé une déclaration lourde de sens sur le plan politique, en disant que nous nous faisons des illusions si nous pensons que notre combat est terminé et que notre adhésion à l'UEFA est définitive. Par ailleurs, le Premier Ministre serbe a

déclaré que la Serbie se battrait d'arrache-pied pour faire annuler la décision prise par l'UEFA.

La Serbie veut toujours priver nos enfants du droit de se sentir égaux, de concourir et d'exceller. Je n'ai qu'un seul message à adresser à la Serbie : vivez et laissez vivre. Les Kosovars méritent une chance. Et quand on leur donne une chance, ils brillent. Ils rentrent au pays et nous remplissent tous de fierté. Je donnerais l'exemple de Majlinda Kelmendi, qui, le mois dernier, a de nouveau remporté la médaille d'or aux Championnats d'Europe de judo. Nous sommes choqués par les déclarations faites par les responsables serbes la semaine dernière. Au lieu d'exprimer des remords et de présenter des excuses pour avoir privé des générations de Kosovars du droit de jouer et de concourir, ils ont ressorti des discours du siècle dernier. Alors que les jeunes sportifs serbes – hommes et femmes – excellent dans divers sports, le Gouvernement serbe veut priver les jeunes du Kosovo de ces mêmes droit et privilège. L'adhésion du Kosovo à l'UEFA et à la FIFA ne fait de tort à personne. Elle permet tout simplement aux citoyens du Kosovo de montrer leurs talents remarquables au monde sur un pied d'égalité avec tous les autres.

Un autre acquis important pour les Kosovars a été la recommandation de la Commission européenne visant à autoriser la circulation sans visa des Kosovars à l'intérieur de l'Union européenne, ce qui permet un renforcement des liens commerciaux, sociaux et culturels entre l'Union européenne et le Kosovo. Les institutions kosovares ont dû travailler dur pour atteindre cet objectif. On nous a fixé 101 critères à remplir, soit deux fois plus que le reste des pays des Balkans occidentaux, mais ce travail acharné a en effet fini par porter ses fruits, et c'est aussi pour cela que nous nous sentons désormais égaux. Notre génération a grandi dans l'ex-Yougoslavie, où nous avons été traités comme des citoyens de deuxième classe. Nous sommes désormais des citoyens à part entière du continent européen, dont nous partageons au même titre l'espace et où nous bénéficions des mêmes possibilités de déplacement. Pour nous, cette situation a une valeur ajoutée car un tiers de notre population vit déjà dans un pays de l'Union européenne.

Certes, nous avons conscience que la libéralisation du régime des visas n'est pas une solution à l'ensemble des nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour donner un cadre plus propice et de meilleures conditions de vie à nos concitoyens, mais nous sommes absolument convaincus que ce régime libéralisé aidera notre population à se déplacer et à voyager librement, à apprendre à connaître son continent et à se sentir l'égale des autres. Les institutions kosovares et tous les partis politiques, au Gouvernement comme dans l'opposition, ont travaillé dur pour atteindre cet objectif. S'il existe, à l'évidence, des désaccords au sein de notre classe politique, il n'existe pas la moindre division au sujet de notre orientation stratégique fondamentale et de notre aspiration à l'intégration euro-atlantique.

Notre cheminement vers l'intégration européenne a été scellé le 1er avril, avec l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne. Comme l'a déclaré la Haute Représentante, Mme Mogherini,

> « Cet accord ouvre une nouvelle phase dans les relations entre l'UE et le Kosovo et constitue une contribution importante à la paix, à la stabilité et à la prospérité au Kosovo et dans l'ensemble de la région. »

Si nous célébrons ces formidables acquis – et les Kosovasrs ont, à cet égard, de nombreux motifs de fierté –, il reste encore des familles en deuil au Kosovo, pour lesquelles la guerre n'a jamais pris fin. Ce sont les familles des personnes disparues. C'est le cas par exemple de Mme Cerkezi, qui, 17 ans après la guerre, met encore la table pour elle-même et pour les autres membres de sa famille qui sont toujours portés disparus :son mari et ses quatre fils. Ils ont été enlevés par l'armée et les forces paramilitaires serbes au printemps 1999. Elle les attend toujours et elle a besoin d'eux à ses côtés. Avec des milliers d'autres mères du Kosovo, elle espère toujours que l'on fasse toute la vérité, ou du moins que l'on fasse un enterrement décent à ses êtres chers. Elles veulent avoir un lieu où elles pourront pleurer les membres de leur famille disparus. Elles exigent des réponses. Il est impératif que la Serbie ouvre ses dossiers et ses archives pour aider à refermer ce chapitre douloureux de notre histoire récente.

L'État serbe – on possède des documents en ce sens – a pris des mesures sans précédent pour dissimuler les traces des faits, allant jusqu'à déplacer des cadavres d'un charnier à un autre, et à ériger d'énormes constructions sur les lieux où étaient enterrées les dépouilles d'êtres humains. C'est notamment le cas de Rudnice, dans la région de Raška, où, malgré les attentes suscitées par le fait que les autorités serbes avaient déclaré que 250 corps – les dépouilles des victimes – seraient identifiés, seuls 54 Albanais ont été trouvés et inhumés ailleurs. Il s'agissait de personnes innocentes exécutées lors des massacres de Rezala et de Cikatova.

Nous ne pourrons pas instaurer la paix et la réconciliation en enterrant la vérité. La vérité doit être dite. Et la vérité doit être acceptée, si douloureuse et si honteuse soit-elle. Le déni n'est pas une solution. Le Kosovo veut entretenir des relations de bon voisinage. Le Kosovo veut ouvrir un nouveau chapitre dans la région, mais cela exige de la part de toutes les parties le même engagement. Le dialogue inter-États entre le Kosovo et la Serbie, facilité par l'Union européenne, n'est pas une fin en soi; il n'aboutirait pas davantage s'il ne parvenait pas à une normalisation des relations entre les peuples.

Au nom des institutions de la République du Kosovo, je tiens à réaffirmer que, conformément à notre constitution, nous entendons appliquer chacun des accords que nous avons conclus avec la Serbie à Bruxelles. Cela étant dit, comment peut-on dire que nous travaillons à une normalisation de nos relations si le Président serbe compare le Kosovo à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)? C'est en effet ce que le Président serbe a prétendu encore le mois dernier en Indonésie, et ce n'est pas la première fois qu'une telle comparaison est faite.

Je tiens à l'affirmer haut et fort : le Kosovo est un pays européen, qui aspire à devenir membre de l'Union européenne. Nous partageons les mêmes valeurs et, surtout, nous partageons les mêmes aspirations que le reste de l'Europe. Essayer de nous qualifier de ce que nous ne sommes pas, essayer de nous décrire comme une nation dénuée de toute identité culturelle européenne n'est pas seulement inexact, c'est également indigne d'un pays candidat à l'Union européenne.

C'est le contraire qui est vrai. Le Kosovo est un partenaire actif de la coalition mondiale de pays mise en place pour combattre l'EIIL. Dès le début, nous avons respecté les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité où celui-ci exhorte les pays à adopter des lois interdisant à leurs citoyens de prendre part à des conflits armés hors de leur territoire national. Nous avons mis en place les mécanismes, les lois et les stratégies qui s'imposent pour lutter contre l'extrémisme violent. Nous sommes allés bien au-delà des simples discours. Des dizaines d'organisations non gouvernementales qui alimentaient le courant de radicalisation ont été fermées. Après un grand nombre d'arrestations, notamment d'imams, plusieurs personnes sont actuellement jugées pour avoir semé l'intolérance et influencé des personnes vulnérables. Cette année, pas un Kosovar n'a rejoint l'EIIL.

Le Kosovo considère l'EIIL comme une menace régionale commune, une menace pour le Kosovo, pour la Serbie et pour le reste des Balkans, mais malheureusement, le terrorisme n'est pas la seule menace à laquelle nous ayons à faire face : maintenir vivants le rêve poursuivi par Milošević, sa rhétorique et ses propos haineux est tout aussi dangereux. Le Kosovo n'a jamais été et ne sera jamais vis-à-vis d'autrui une source de haine ou de déstabilisation. Nous sommes des Européens en vertu non seulement du simple fait que nous habitons le continent européen, mais aussi par nos idéaux et nos aspirations. À tous les niveaux, nos institutions, nos partis politiques et la société civile sont déterminés à lutter contre cette menace mondiale.

Les membres du Conseil de sécurité devraient se rendre au Kosovo pour constater de visu la fierté que nous inspire notre société multiculturelle et multiconfessionnelle. Nous sommes une république laïque, qui s'est fait le champion dans la région du dialogue interconfessionnel. Les membres trouveront au Kosovo de nombreuses villes où les mosquées et les églises catholiques et orthodoxes partagent le même parvis. Mais contrairement à notre voisin du nord, nous n'utiliserons jamais et ne laisserons jamais utiliser la religion pour semer la discorde et inciter à la haine.

Il suffit de se rendre à Pristina pour constater ce qui fait notre atout majeur : notre jeunesse. Elle représente une génération qui, à la différence de la mienne, qui ne rêvait que de survie, se sent libre et égale aux autres. Elle veut exceller, innover, être compétitive et apporter sa pierre à l'édifice. Il suffit de visiter le centre d'innovation du Kosovo, à Pristina, pour trouver des jeunes femmes et des jeunes hommes qui, grâce à la science et à la recherche, créent des entreprises innovantes et dynamiques et font bien davantage en vue de régler des problèmes mondiaux. Ils forment le solide milieu de l'innovation du Kosovo, tourné vers l'avenir, s'appuyant sur le savoir et les nouvelles technologies, qui commence à être largement reconnu par la communauté internationale et à être récompensé pour son excellence. Il suffit de se rendre au Kosovo pour voir l'espoir, mais une forme d'espoir différente et meilleure par rapport à celui de ma génération. Cette génération enthousiaste espère et souhaite exceller et contribuer à la vie en société, aux niveaux local et mondial.

Bien entendu, nous avons des problèmes, comme tout État qui vient de naître. Nous devons encore déployer des efforts considérables pour renforcer l'état de droit et lutter contre la corruption et la criminalité organisée.

Des mesures très importantes ont été prises récemment, notamment la législation relative aux achats effectués par voie électronique, ainsi que des mesures concrètes, avec l'arrestation de plus de 50 personnes, y compris de hauts responsables impliqués dans la criminalité organisée. Nous sommes pleinement conscients des difficultés qui nous attendent, et nous nous engageons à les surmonter. Notre génération est tenue de le faire, pour ne pas laisser uniquement un Kosovo libre et indépendant, car nous savons que l'indépendance et la liberté ne se suffisent pas à elles-mêmes, mais sont simplement les conditions préalables à la création d'autres valeurs. Notre devoir est de laisser derrière nous un Kosovo plus prospère, en paix avec tous ses voisins et membre actif de la famille mondiale. C'est un objectif digne d'être défendu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, pour sa présentation très complète de la situation et l'assure une nouvelle fois de notre plein soutien dans l'exercice de ses fonctions. Je remercie aussi le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que l'Ambassadrice du Kosovo pour les interventions qu'ils ont prononcées à la table du Conseil.

La France soutient activement la poursuite du dialogue politique mené entre la Serbie et le Kosovo sous les auspices de l'Union européenne. La tenue récente d'une nouvelle réunion des Premiers Ministres serbe et kosovar en présence de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est une démonstration supplémentaire de l'engagement de Belgrade et de Pristina en faveur du processus de rapprochement bilatéral. De nouveaux progrès ont été enregistrés sur ce front ces derniers mois. Je pense notamment à l'intégration d'anciens agents du Ministère de l'intérieur serbe dans les institutions kosovares ainsi qu'à l'entrée en vigueur depuis mars dernier de l'accord sur la reconnaissance mutuelle des diplômes. Nous nous en félicitons.

Nous attendons pour autant que l'ensemble des engagements souscris dans le cadre des accords conclus sous l'égide de l'Union européenne soit mis en œuvre dans les meilleurs délais, y compris s'agissant de la création de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. Il s'agit d'un élément clef du dialogue. La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina reste, de manière générale, une condition indispensable pour leur avancée respective sur le chemin de l'intégration européenne. Nous appelons donc instamment les autorités kosovares et serbes à intensifier leurs efforts de dialogue afin de produire encore davantage de résultats concrets dans les mois à venir.

La France continue d'être préoccupée par les agissements d'une frange de l'opposition kosovare. Les nouvelles perturbations du fonctionnement de l'Assemblée, de même que les violences et autres actes d'intimidation à l'égard d'élus, sont absolument inacceptables. La France appelle les responsables de ces actes inadmissibles à jouer le jeu de la démocratie et à faire valoir leurs revendications dans le cadre des institutions existantes et dans le respect des dispositions de la Constitution. La violence et la rhétorique de haine n'ont pas leur place dans la société à laquelle aspire l'écrasante majorité des citoyens kosovars. Elles mettent en danger les progrès patiemment accomplis par le Kosovo depuis plus de 10 ans sur la voie de la construction d'un État indépendant, moderne et démocratique. En dépit des tensions, les autorités kosovares doivent chercher à maintenir le dialogue et à rester à l'écoute de la population. Des réformes intérieures sont essentielles pour redonner des perspectives aux citoyens, et la mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo devrait aller dans ce sens en créant des conditions favorables aux évolutions nécessaires. Les autorités kosovares peuvent compter sur notre plein soutien en ce sens.

La poursuite des efforts engagés pour la consolidation de l'état de droit au Kosovo doit plus que jamais demeurer une priorité. Cela concerne d'abord la lutte contre l'impunité. La ratification dans les meilleurs délais par le Président kosovar de l'accord de siège signé avec le Gouvernement néerlandais en vue de l'installation des Chambres spéciales à La Haye est une avancée déterminante que nous saluons. Elle constitue une illustration claire de la volonté du Kosovo de mettre en œuvre ses engagements en matière d'état de droit. Il importe désormais que toutes les composantes de ces Chambres spéciales commencent à fonctionner selon le calendrier prévu et que les autorités kosovares coopèrent pleinement pour que des poursuites soient engagées contre les responsables des crimes dénoncés dans le rapport Marty.

La poursuite du travail engagé sur la question des personnes disparues est également de première importance. À cet égard, nous saluons la nomination

récente par Pristina d'un chef de délégation au sein du Groupe de travail conjoint serbo-kosovar. Nous espérons qu'elle sera l'occasion de relancer une nouvelle dynamique dans les travaux de ce dernier.

La consolidation de l'état de droit passe également par la lutte contre la radicalisation, sous toutes ses formes. La France salue l'engagement inconditionnel du Kosovo en la matière, au plan local comme au sein de la coalition internationale contre Daech. Je saisis par ailleurs cette occasion pour réitérer notre soutien à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui apporte sa contribution au quotidien en faveur de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo.

La France continue enfin d'apporter son soutien aux efforts menés par les autorités kosovares en faveur de la reconnaissance internationale de leur État. Nous saluons l'admission récente du Kosovo en tant que cinquante-cinquième membre de l'Union des associations européennes de football, à quelques jours du début de l'Euro 2016 de football en France. Nous soutenons également activement la candidature du Kosovo à INTERPOL et au Conseil de l'Europe, ainsi que le renforcement du statut du Kosovo auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Je voudrais conclure en rappelant une fois encore notre souhait d'une poursuite du transfert progressif des compétences de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo aux autorités kosovares ainsi que de la révision du rythme d'examen par le Conseil de la situation au Kosovo au regard des progrès continus enregistrés sur le terrain, notamment en ce qui concerne la consolidation des institutions kosovares et le dialogue bilatéral entre le Kosovo et la Serbie.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, de son exposé instructif. Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et Mme Vlora Çitaku de leurs déclarations.

La résolution 1244 (1999), qui reste la base juridique internationalement acceptée pour le règlement de la situation au Kosovo, souligne le respect rigoureux du principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Serbie. Comme les membres du Conseil le savent, l'Uruguay maintient sa position de non-reconnaissance du Kosovo pour souligner le principe de l'intégrité territoriale des États en tant que norme impérative du droit international. Ce principe est un élément indispensable à la coexistence pacifique et à la coopération entre les membres de la communauté internationale.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/407) décrit la situation politique comme tendue et conflictuelle dans le contexte de l'élection, par l'Assemblée du Kosovo, de M. Hashim Thaçi en tant que nouveau Président de la province du Kosovo. L'Uruguay est préoccupée par l'incidence des tensions politiques sur les conditions de sécurité au Kosovo, tensions qui ont entraîné un grand nombre d'incidents, y compris des manifestations violentes, des agressions et des menaces à l'encontre de représentants de l'État, ainsi que la dégradation de biens publics et privés, dont fait état le rapport et qui se sont propagés à tout le Kosovo. L'Uruguay déplore ces incidents et encourage tout le monde à s'efforcer de trouver une forme de dialogue ouvert et pacifique qui permette de progresser dans le règlement des difficultés auxquelles se heurte le Kosovo.

L'Uruguay note aussi avec préoccupation les défis persistants en matière d'état de droit au Kosovo, notamment les problèmes pour garantir l'indépendance, la responsabilité et l'efficacité des juges et des procureurs; les mauvais traitements infligés aux détenus; les conditions de détention inacceptables; l'abus des drogues; la corruption et le favoritisme dans les prisons; les détentions provisoires interminables et les demandes de restitution non réglées. À cet égard, l'Uruguay salue l'important travail de la MINUK pour relever certains de ces défis, notamment en continuant de suivre la situation et de s'acquitter de certaines responsabilités liées à l'état de droit, en poursuivant sa coopération technique avec les institutions à Belgrade et à Pristina et en facilitant les demandes d'entraide judiciaire entre pays venant d'États qui ne reconnaissent pas le Kosovo.

L'Uruguay attache une grande importance à la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la signature, le 2 février, par le Premier Ministre du Kosovo d'une directive relative à la constitution d'une commission et à l'établissement de procédures gouvernementales en vue de la vérification et de la reconnaissance du statut de victime civile des victimes de violence sexuelle liée aux conflits. Nous nous félicitons tout particulièrement qu'entre autres dédommagements, la loi prévoie l'accès

aux prestations de retraite, la gratuité des traitements médicaux et l'accès à l'emploi, aux activités génératrices de revenus et à l'éducation.

Par ailleurs, l'Uruguay accueille positivement le fait que la MINUK ait encouragé des initiatives en faveur des jeunes et de l'égalité des sexes, comme l'organisation d'une table ronde sur le rôle des jeunes femmes dans les efforts de réconciliation. Nous nous félicitons aussi des progrès enregistrés par la MINUK qui a, au nom du Groupe de travail international pour les droits de l'homme, organisé une session de travail avec le Bureau du Premier Ministre afin d'examiner ses recommandations relatives au projet de stratégie du Kosovo en matière de droits de l'homme (2016-2020).

En conclusion, je voudrais dire à nouveau que l'Uruguay apprécie à sa juste valeur le rôle joué par la MINUK pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Nous reconnaissons aussi le rôle important de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Force de paix au Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et des institutions de l'ONU présentes sur le terrain. Je voudrais tout particulièrement saluer l'important travail mené par les femmes et les hommes de la MINUK, dont les efforts et le dévouement contribuent à promouvoir les objectifs pour lesquels la Mission a été créée.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, et le remercions de l'exposé qu'il nous a présenté sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire au Kosovo (MINUK) (S/2016/407). Nous saluons la participation à la présente séance de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que de l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Forts de notre position de principe qui est que les options unilatérales ne sont pas la bonne manière de régler les différends internationaux et jusqu'à ce qu'un règlement soit trouvé par les parties en présence, nous réaffirmons la validité de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en tant que cadre juridique applicable pour trouver une solution globale et pacifique au problème du Kosovo par le dialogue et la négociation, sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous appuyons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, et comprenons les préoccupations légitimes de ce pays sur cette question.

Nous soulignons le rôle fondamental que l'ONU joue au Kosovo par l'intermédiaire de la MINUK pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, de même que l'importance de sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission État de droit menée par l'Union européenne, ainsi que de son dialogue continu et constructif avec Pristina et Belgrade et toutes les communautés au Kosovo.

Nous continuons de suivre de près la situation au Kosovo. Tout en notant que, de manière générale, la situation en matière de sécurité y est restée stable, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, nous sommes particulièrement préoccupés par le climat politique tendu et conflictuel qui a prévalu au cours des six derniers mois. Nous jugeons absolument inacceptables et condamnables les tactiques violentes auxquelles continue de recourir le parti de l'opposition afin de faire délibérément obstruction au travaux de l'Assemblée du Kosovo.

La mise en œuvre des accords entre Belgrade et Pristina et le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne font constamment l'objet de tentatives d'obstruction, ce qui a créé un climat politique conflictuel entre le Gouvernement et l'opposition et empêché des progrès véritables dans l'application d'importants accords, en particulier celui relatif à la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo.

Nous déplorons le climat de méfiance qui règne entre les parties, chacune accusant l'autre de retarder l'application des accords qui ont été conclus – climat aggravé par des tensions et des frictions liées au commerce et au développement. C'est d'autant plus regrettable que la période précédente avait vu une note positive avec les initiatives mises en place par des chefs d'entreprises au sein des chambres de commerce à Belgrade et Pristina pour renforcer la coopération entre les milieux d'affaires. Nous espérons que les responsables politiques de Belgrade et de Pristina pourront tenir leurs engagements s'agissant d'appliquer les accords conclus, et que le processus de dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne se poursuivra de bonne foi, en mettant l'accent sur les résultats.

Au nombre des aspects positifs, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 1er avril, de l'Accord

de stabilisation et d’association entre l’Union européenne et le Kosovo conclu en octobre 2015 et ratifié par le Parlement européen. Après l’accord similaire conclu avec la Serbie en 2013, nous sommes entièrement d’accord avec le Représentant spécial que :

> « Pour Pristina et pour Belgrade, l’intégration est étroitement interdépendante du processus de dialogue de haut niveau facilité par l’Union européenne. La capacité de satisfaire aux normes d’intégration renforce directement la capacité de mener un dialogue politique productif, en même temps que d’autres voies importantes de coopération mutuelle ».

Nous attachons une grande importance au dialogue facilité par l’Union européenne, au sujet duquel je cite encore une fois le Représentant spécial du Secrétaire général :

> « Toutes les possibilités doivent être mises sur la table et débattues ouvertement si nous voulons que des progrès rapides et probants soient enregistrés dans le cadre de ces discussions. Alors que les processus électoraux sont quasi achevés des deux côtés, le moment semble propice pour redynamiser les pourparlers et imprimer un nouvel élan au processus ».

Des problèmes demeurent en ce qui concerne l’état de droit. Le rapport du Secrétaire général signale un certain nombre de questions prioritaires en ce qui concerne les systèmes judiciaire et de maintien de l’ordre ainsi que le peu de progrès qui ont été faits quant à l’intégration des juges et des procureurs du système judiciaire serbe dans le système du Kosovo, prévue par les accords conclus grâce au dialogue facilité par l’Union européenne.

En ce qui concerne le patrimoine culturel et religieux, en dépit des relations difficiles entre l’Église orthodoxe serbe et les autorités du Kosovo, des faits de dialogue concret ont été signalés, notamment la conférence portant sur le dialogue interconfessionnel et la protection du patrimoine organisée par les autorités kosovares, avec la participation des principales communautés religieuses du Kosovo. Nous espérons que des initiatives de ce type vont devenir monnaie courante au Kosovo, ce qui contribuera à promouvoir la réconciliation et l’entente mutuelle.

S’agissant des droits de l’homme, il est essentiel que la stratégie du Kosovo en matière de droits de l’homme soit adoptée rapidement et que le Groupe de travail conjoint sur les personnes portées disparues intensifie ses efforts en vue de régler ce problème douloureux pour la société kosovare. Dans le domaine des droits de l’homme, les jeunes montrent la voie à suivre. Un bon exemple a été la signature le 14 février par 32 organisations non gouvernementales de jeunes des Balkans occidentaux et de la République de Moldova d’un accord de coopération « du club des Balkans » portant création d’un réseau d’information destiné à faciliter la coordination des initiatives en faveur de la jeunesse que la société civile mène dans la région.

Les questions de la radicalisation des jeunes, de l’extrémisme violent et de la présence d’organisations extrémistes constituent des problèmes permanents et sont une source de vive préoccupation. L’adoption par les autorités kosovares d’une stratégie relative à l’extrémisme violent et à la radicalisation montre leur détermination à mettre en place des politiques et à appliquer des mesures énergiques pour lutter contre ces tendances néfastes et dangereuses.

Nous prenons note de l’observation du Secrétaire général à l’effet qu’il reste encore beaucoup à faire au Kosovo pour ce qui est de promouvoir la tolérance et la réconciliation entre les communautés, d’assurer la protection des droits des minorités, de faciliter le retour des déplacés et de garantir le respect de leurs droits de propriété, et de permettre à chacun de pratiquer sa religion librement et sans risque de stigmatisation. Nous espérons que les blessures du passé seront guéries dans les plus brefs délais et que la paix, la tolérance et l’entente mutuelle prendront le dessus en vue de bâtir un avenir meilleur porteur de progrès socioéconomique pour toutes les populations des Balkans.

Enfin, nous félicitons la MINUK du rôle qu’elle joue dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l’homme au Kosovo et de sa collaboration constructive avec Belgrade et Pristina, et nous saluons les efforts que déploie le Représentant spécial du Secrétaire général pour stabiliser et normaliser la situation au Kosovo.

M. Pressman (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères, M. Dačić, et l’Ambassadrice Çitaku de leurs déclarations.

Depuis 1999, la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) fournit une aide capitale à la population du Kosovo en

vue de mettre en place des institutions démocratiques multiethniques pour faire prévaloir l'état de droit dans la nation tout en respectant les droits de tous ses citoyens. Nous remercions le Représentant spécial, M. Tanin, ainsi que ses nombreux prédécesseurs de leur dévouement et des services rendus à cette fin. Toutefois, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, et sachant que nous nous réunissons trop souvent dans cette salle pour aborder cette question, il faut admettre ce que nous reconnaissons tous les trois mois. La MINUK s'est en grande partie acquittée de son mandat. La seule raison pour laquelle nous continuons de nous réunir à intervalles aussi réguliers n'a rien à voir avec les conditions de sécurité au Kosovo. Elle est liée à des considérations politiques.

Soyons clairs. Il est temps de réduire considérablement la présence de la Mission des Nations Unies. Il est déployé au sein de la MINUK du personnel très talentueux dont les compétences font cruellement défaut à d'autres missions. Il n'est pas nécessaire que ces personnes restent toutes au Kosovo. À cet égard, il convient de réduire le budget de la MINUK, et nous accueillons avec satisfaction la demande de réduction du budget de la MINUK. Le Conseil semble bloqué dans le passé, il se réunit ici tous les trois mois alors que cela n'est pas nécessaire, et nous appelons de nouveau le Secrétaire général à faire passer de trois à six mois la période couverte par ses rapports sur la MINUK.

Pristina et Belgrade mettent à juste titre l'accent sur le dialogue facilité par l'Union européenne (UE). Elles doivent maintenant redoubler d'efforts pour normaliser leurs relations sur la base de ces délibérations. La Haute Représentante de l'Union européenne, Mme Mogherini, doit continuer de jouer un rôle directeur pour faire avancer ce processus important. Des délibérations non suivies d'actes ne mèneront cependant nulle part. Dans l'intérêt de la stabilité régionale et des aspirations européennes du Kosovo et de la Serbie, nous appelons Pristina et Belgrade à mettre pleinement en œuvre les engagements qu'elles ont pris depuis le début du dialogue, notamment ceux pris en août 2015 en ce qui concerne les télécommunications, l'énergie, la liberté de circulation et la création de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe sans plus tarder.

Nous nous réjouissons de la passation démocratique et pacifique du pouvoir entre la Présidente sortante, Mme Jahjaga, et le Président Thaçi, qui est une confirmation de la maturation démocratique du Kosovo. Nous saluons également la bonne gestion du ramassage des bulletins de vote au Kosovo pour les élections serbes, avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. C'est exactement le type de coopération qu'il faut instaurer entre les deux pays pour améliorer les conditions de vie et protéger les droits de leurs peuples.

Le Kosovo a accompli des avancées importantes. La signature entre le Kosovo et l'Union européenne d'un accord de stabilisation et d'association et la décision de la Commission européenne d'appuyer la libéralisation du régime des visas constituent des avancées importantes qui témoignent de la confiance avec laquelle le Kosovo avance dans la voie de son intégration européenne. Ce sont des progrès importants qui pourraient avoir des effets profonds sur l'économie et la vie du peuple kosovar.

Nous avons également été témoins d'un moment extraordinaire en avril. La participation d'athlètes kosovars aux Championnats d'Europe de judo, une compétition organisée à Kazan, en Russie, a à juste titre été une source de grande fierté, d'autant plus que Majlinda Kelmendi est repartie au Kosovo avec une médaille d'or. Cela a marqué une victoire importante et exaltante pour un pays qui le mérite. Sa victoire, ainsi que la décision prise par l'Union européenne des associations de football et, pas plus tard que vendredi dernier, par la Fédération internationale de football association d'autoriser le Kosovo à participer à leurs compétitions seront des sources d'inspiration pour les jeunes Kosovars et sont de merveilleux exemples des changements en cours. Après des années d'isolement, les athlètes kosovars peuvent chasser fièrement leurs rêves en tant que représentants de leur pays.

Sur le plan économique, il reste beaucoup à faire. Si le Gouvernement kosovar a adopté des politiques économiques censées favoriser la croissance, il reste énormément à faire pour régler les problèmes économiques qui continuent de ralentir le Kosovo, notamment la corruption et le chômage. Plus spécifiquement, le Kosovo doit mettre en œuvre un système d'achats en ligne; se montrer plus transparent en ce qui concerne les affaires de corruption en cours dans la fonction publique; et adopter des amendements législatifs pour veiller à ce que les représentants politiques nommés qui sont reconnus coupables de corruption ne conservent pas des positions d'autorité. Des politiques et des mesures plus fermes feront reculer la corruption, et la recul de la corruption au Kosovo, comme dans tout autre pays, créera un plus grand nombre de possibilités pour tous.

Comme nous l’avons souligné ici dans différents contextes, la coopération transfrontalière en matière de maintien de l’ordre est une composante essentielle de toute stratégie viable de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. C’est particulièrement vrai dans les Balkans. La police kosovare continue de démontrer son professionnalisme et ses compétences, en coopération avec ses voisins et la communauté internationale des services de maintien de la loi, mais, depuis trop longtemps, la police kosovare est exclue de la communauté internationale de la police. Il est crucial que le Kosovo intègre pleinement cette communauté, notamment l’Organisation internationale de police criminelle. Le fait d’intégrer le Kosovo à notre mobilisation collective contre les menaces communes ne bénéficie pas uniquement au Kosovo, mais également à l’ensemble de la région des Balkans et au reste du monde.

Une fois de plus, les États-Unis tiennent à remercier le Kosovo de sa contribution à la lutte mondiale contre le terrorisme et des efforts qu’il déploie pour lutter contre le fléau des combattants terroristes étrangers. L’action que mène le Kosovo dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre l’extrémisme violent et sa loi incriminant les combattants terroristes étrangers représentent une importante contribution à cette entreprise, ce qui rend d’autant plus offensants et contreproductifs – à mon avis – les propos récents de certains représentants de la région qui ont suggéré que reconnaître le Kosovo équivalait à reconnaître l’État islamique d’Iraq et du Levant.

Pour terminer, je souhaite adresser quelques mots à mes collègues représentants d’États Membres de l’ONU. Une minorité d’entre eux n’a pas encore reconnu le Kosovo. Les États-Unis les exhortent à envisager de prendre des dispositions pour mieux intégrer les citoyens de ce jeune pays dans la communauté internationale. C’est ce qu’il convient de faire, c’est conforme à la Charte des Nations Unies et cela nous bénéficiera à tous. Progresser à petits pas, tel un partenariat avec le Kosovo par l’intermédiaire d’INTERPOL et d’autres organisations, est dans notre intérêt à tous et servira utilement les efforts collectifs que nous déployons pour promouvoir la paix et la sécurité.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : J’adresse mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, l’Ambassadeur Tanin, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue, de nouveau, au premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, ainsi qu’à Mme Vlora Çitaku.

Ma délégation a pris bonne note de l’analyse présentée tant dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/407) que dans l’exposé du Représentant spécial concernant l’évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur le territoire du Kosovo. Nous nous félicitons des signes d’amélioration qui commencent à se faire jour, en comparaison avec les deux rapports précédents. Nous déplorons, nonobstant, que continuent de se produire des actes de violence et d’obstruction au déroulement normal de l’activité politique à Pristina. À cet égard, l’Espagne appuie et soutient l’appel que le Secrétaire général a lancé une fois encore à tous les dirigeants politiques, y compris ceux de l’opposition, pour qu’ils agissent de manière responsable et conformément à la loi, aux usages démocratiques et à l’état de droit lorsqu’ils expriment leurs positions et leurs opinions politiques.

Nous avons également écouté attentivement l’analyse faite aujourd’hui par le Représentant spécial du Secrétaire général concernant le rôle de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L’Espagne appuie résolument le travail important effectué par la Mission et par les autres missions internationales présentes sur le terrain, et applaudit à l’attention particulière que le Représentant spécial accorde, dans le cadre de son mandat, à la promotion et à la protection des droits de l’homme, à l’état de droit et à l’amélioration de la coexistence entre les différentes communautés du Kosovo. Ces trois aspects sont, de l’avis de l’Espagne, essentiels et indispensables si nous voulons progresser vers une véritable réconciliation conforme aux valeurs démocratiques et européennes. À cet effet, nous lançons un appel à toutes les parties afin qu’elles maintiennent des relations constructives et une coopération probante avec la MINUK et le Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre de leur travail.

Il est également essentiel de progresser dans le dialogue de haut niveau facilité par l’Union européenne. Je tiens à réaffirmer une fois de plus l’appui de l’Espagne à ce dialogue, qui est conforme à la démarche constructive que suit mon pays, sans préjudice de notre position de principe. Nous regrettons l’absence de progrès, ces derniers mois, au niveau aussi bien politique que technique. Il est nécessaire que s’instaure la confiance entre les parties et que reprenne le dialogue constructif

et résolu engagé sur les questions concrètes. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un processus conçu pour conduire à des solutions appropriées et efficaces qui, indépendamment de toute autre considération, répondent aux attentes, aux désirs et aux besoins de toute la population du Kosovo.

Je voudrais donc conclure par un appel aux parties, afin qu'elles renouvellent sans plus tarder, par leur comportement dans la pratique et pas seulement en paroles, leur engagement à l'égard du processus de dialogue de Bruxelles, qui est la seule voie possible. La première étape dans ce sens doit être l'application, dans leur intégralité et sans autres conditions, des accords conclus à ce jour, l'accent étant mis en particulier sur la mise en place effective de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que je souhaite une fois de plus la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, au Conseil. Je le remercie de son exposé.

Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, ainsi que Mme Vlora Çitaku, de leurs importantes déclarations.

Le Représentant spécial nous a présenté la dernière analyse en date de la situation actuelle au Kosovo, qui, à notre avis, ne s'est pas encore suffisamment améliorée. Malgré une certaine évolution, la région continue de devoir faire face aux mêmes problèmes et défis que ceux que le Conseil a examinés en février. Le paysage politique interne au Kosovo est assombri par la violence. Il est très décevant que les travaux de l'Assemblée du Kosovo soient régulièrement perturbés par des incidents tels que le lancement de gaz lacrymogène par certains représentants. Nous sommes également préoccupés par la violence de rue, qui donne lieu à des menaces et des actes de vandalisme à l'encontre des biens des institutions kosovares. Je souligne que le recours à la violence, quelle qu'en soit la forme, demeure un moyen inacceptable d'exprimer une opinion politique.

L'Ukraine craint que les tensions politiques n'aient des répercussions négatives sur les progrès de la mise en œuvre des principaux accords conclus entre Belgrade et Pristina. Parmi les questions qui exigent une attention urgente, nous voudrions souligner le fait que les institutions du Kosovo ne prennent par les mesures qui s'imposent pour mettre en place l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo, ainsi que les problèmes rencontrés aux points de passage par les voitures immatriculées par le Ministère serbe de l'intérieur, la mise en œuvre de l'accord sur l'assurance automobile, etc.

Nous exhortons Belgrade et Pristina à redoubler d'efforts pour appliquer les dispositions des accords des 19 avril 2013 et 25 août 2015. Nous espérons qu'au cours de la prochaine période examinée, le Conseil de sécurité entendra des informations plus positives sur ce plan, tels les progrès récemment accomplis par Belgrade et Pristina dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplômes.

L'Ukraine appuie pleinement le dialogue de haut niveau et le dialogue au niveau des experts facilités par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina. À cet égard, nous saluons l'engagement pris par les deux parties, en janvier 2016, de poursuivre la normalisation de leurs relations et de se concentrer sur la mise en œuvre des accords conclus. De notre point de vue, le dialogue de Bruxelles doit continuer de jouer un rôle central. Nous espérons également que l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, le 1er avril, deviendra un autre facteur de stabilisation de la situation et favorisera l'instauration d'un meilleur climat dans les pourparlers entre Belgrade et Pristina.

Un autre domaine important dans lequel il est bien nécessaire d'aboutir concerne la promotion d'une tolérance et d'une réconciliation accrues entre les communautés du Kosovo, ainsi que la protection des droits des minorités et la facilitation du retour des personnes déplacées. Il convient d'accorder une attention particulière aux attaques qui continuent d'être commises contre le patrimoine culturel et religieux des communautés non majoritaires, et qui risquent d'empoisonner plus encore les relations interethniques. L'Ukraine est convaincue que le règlement de ces problèmes permettra de renforcer la stabilité politique au Kosovo.

Enfin, je voudrais faire quelques observations sur le travail de la MINUK. L'appui du Conseil à la MINUK, ainsi que la présence de la Force de paix au Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne au Kosovo sont particulièrement important à ce stade. Leur travail et leur assistance aux institutions

et aux communautés du Kosovo continuent d'être essentiels à la stabilisation politique et à la réconciliation intercommunautaire. Les priorités de la Mission pour la période à venir doivent être axées sur la promotion de la paix, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Une autre tâche concerne le suivi du processus de mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina, en particulier dans le contexte de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, et le remercier de son exposé très instructif. Je souhaite également la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Je voudrais féliciter chaleureusement M. Hashim Thaçi pour son élection et son investiture en tant que Président de la République du Kosovo. Cette élection s'est tenue conformément aux normes démocratiques et représente un jalon important pour la consolidation de la démocratie au Kosovo.

Dix-sept années se sont écoulées depuis la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je me souviens qu'en 1999, la MINUK était la seule entité de gouvernance au Kosovo, une administration intérimaire au sens propre du terme. Le Kosovo était une zone dévastée, avec une population sans structures de gouvernance. Maintenant que le Kosovo a sa propre Constitution, un gouvernement et une assemblée, les responsabilités de la Mission ont probablement évolué et son rôle devrait être réexaminé. Les tâches, ainsi que la configuration de la MINUK et l'affectation de ses ressources ne sont plus les mêmes. Par conséquent, quelles devraient-être les priorités de la Mission à l'heure actuelle?

Premièrement, elle doit s'attacher à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes ethniques afin de prévenir une instabilité indésirable dans la région des Balkans. À cet égard, les autorités kosovares et serbes doivent continuer à dialoguer et à normaliser leurs relations, dans un esprit de tolérance et sur la base d'intérêts communs.

Deuxièmement, il existe d'autres risques, notamment l'apparition de l'extrémisme violent et le flux continu d'armes de petit calibre. Ces facteurs alimentent ou exacerbent les antagonismes existants, ce qui conduit à la violence, laquelle risque de s'étendre à la région. Il s'agit là de problèmes auxquels la MINUK doit s'attaquer à titre prioritaire.

La MINUK joue un rôle important vis-à-vis de ces priorités. Mais dans le même temps, si la communauté internationale continue d'entourer le Kosovo de trop de soins, elle pourrait compromettre sa capacité à prendre en mains son destin. Il est vrai que la démocratie n'est pas encore pleinement enracinée au Kosovo et que l'économie est encore faible. Toutefois, l'appropriation nationale est d'une importance fondamentale pour parvenir à une stabilité et à une prospérité durables au Kosovo. Faisons donc confiance au peuple kosovar, qui est bien qualifié et bien équipé pour bâtir son propre avenir.

Pour terminer, je souhaite à l'Ambassadeur Tanin plein succès dans l'exercice de ses fonctions importantes et je l'assure de l'appui ferme du Japon, pour lui et pour sa mission.

M. Barro(Sénégal) : Le Sénégal souhaiterait féliciter M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour la qualité du rapport qui vient de nous être présenté (S/2016/407). Je salue également la présence à ce débat de S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que de Mme Vlora Çitaku, du Kosovo.

Ma délégation se réjouit de ce que la situation au Kosovo est restée globalement stable, en dépit de l'ambiance électrique, pour reprendre les mots du rapport, qui a entouré la désignation du nouveau Président, M. Hashim Thaçi, à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il nous plaît également de rendre hommage à son prédécesseur, Mme Atifete Jahjaga, pour son leadership et ses efforts en faveur de la paix et du développement.

Le Sénégal note avec satisfaction la poursuite du dialogue entre Pristina et Belgrade, comme en atteste la réunion qui vient de se tenir à Bruxelles entre les deux pays. Plus spécifiquement, mon pays voudrait saluer l'attachement réaffirmé par les nouveaux Président et Premier Ministre au processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, engagé sous l'égide de l'Union européenne, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale des accords déjà conclus, en particulier

concernant la création de l'Association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. À ce sujet, ma délégation voudrait inciter les deux parties à s'inscrire dans le sens d'un dialogue de très haut niveau, toujours sous les auspices de l'Union européenne, et encourager les pays et partenaires qui en ont, à continuer d'user de leur influence pour accompagner les pourparlers.

En effet, aujourd'hui que les processus électoraux sont arrivés à terme de part et d'autre, le moment ne pourrait être plus opportun, à notre avis, pour donner une nouvelle impulsion aux discussions entre Belgrade et Pristina afin de tourner définitivement cette page de l'histoire des deux pays. Ceci dit, il me plaît d'évoquer, pour m'en féliciter, les deux accords signés par le Gouvernement kosovar, en août 2015, d'une part avec la Serbie, notamment la mise en place d'une Association/communauté de municipalités serbes et, d'autre part, avec le Monténégro, pour la fixation de la frontière entre les deux pays.

La conclusion d'un plan en trois étapes entre les chambres de commerce de Belgrade et de Pristina en vue de l'harmonisation des certificats vétérinaires et du règlement des problèmes techniques entravant le commerce transfrontalier, mérite également notre approbation, à l'instar de la signature par des représentants des forces armées serbes et de la Force de paix au Kosovo d'un accord sur la levée complète de la zone de sécurité aérienne.

Nous encourageons vivement les parties à poursuivre dans cette voie et à renforcer le dialogue pour la gestion intégrée des points de passage et exhortons les acteurs à poser d'autres jalons dans le sens de l'apaisement et du développement, notamment en favorisant la mise en œuvre des accords du 25 août 2015 dans le nord du Kosovo.

En matière de promotion de l'état de droit, ma délégation se réjouit de l'annonce du début imminent des travaux des Chambres spéciales, institution kosovare qui aura son siège aux Pays-Bas et qui sera composée de juges internationaux, avec pour principale charge le jugement des crimes graves commis pendant ou immédiatement après le conflit au Kosovo.

Dans la même veine, le maintien des efforts, de la coopération et de la coordination entre les parties nous semble primordial pour faciliter, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le retour des personnes déplacées ou, à défaut, s'employer à leur trouver des solutions durables.

Sur cette lancée, le Sénégal soutient, sans réserve, le programme conjoint Union européenne/ONU visant à renforcer la confiance au niveau des communautés pour la protection du patrimoine culturel et préconiser le renforcement des synergies, notamment la coopération portant sur l'échange d'informations pour la résolution de l'équation des personnes portées disparues.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait rendre, à nouveau, hommage à M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa conduite avisée de la MINUK, et relever, pour s'en féliciter, les apports fécondants de la Force de paix au Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, bien entendu, de l'Union européenne, tous acteurs impliqués en faveur de la paix et du progrès au Kosovo.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M. Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. La Chine souhaite la bienvenue à la séance de ce jour à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercie de sa déclaration. J'ai également écouté avec attention les observations faites par M[me] Vlora Çitaku.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, et comprend les inquiétudes légitimes de la Serbie concernant la question du Kosovo. De notre point de vue, la résolution 1244 (1999) est le principal fondement juridique pour le règlement de cette question. Il est vital, à cet égard, de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de mener un dialogue et des négociations encadrés par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de parvenir à un règlement de compromis qui soit acceptable pour toutes les parties.

Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée stable ces derniers temps, mais le Kosovo est toujours confronté à des difficultés et à des incertitudes. La Chine salue les efforts du Gouvernement serbe pour trouver une solution politique à cette question. Nous nous félicitons que le dialogue politique de haut niveau entre Belgrade et Pristina ait enregistré certains progrès et que les accords en vigueur soient mis en œuvre. Nous appuyons les efforts que déploient les deux parties pour entretenir un dialogue pragmatique et constructif, pour protéger concrètement les droits légitimes de tous les groupes ethniques du Kosovo et pour promouvoir la réconciliation nationale. Nous espérons que les parties

s'abstiendront de tout acte de nature à aggraver ou compliquer la situation et qu'elles continueront de rechercher une solution durable à la question du Kosovo afin de préserver la sécurité et la stabilité dans les Balkans et dans toute l'Europe.

La Chine salue le travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction du Représentant spécial Tanin. Nous soutenons les efforts que la Mission continue de déployer pour s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, et nous espérons que la coordination de la présence internationale au Kosovo – notamment la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne et la Force de paix au Kosovo – sera améliorée afin que celle-ci joue un rôle positif et constructif dans l'instauration d'un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić. Nous saluons également la présence de Mme Vlora Çitaku.

Le Venezuela réaffirme une fois de plus que la résolution 1244 (1999) reste le fondement juridique international applicable pour parvenir à un règlement complet dans le cadre de négociations politiques sur la question du Kosovo. Nous avons appelé à maintes occasions à respecter strictement le droit international en vigueur s'agissant du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence et du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique de la Serbie.

L'appui des Nations Unies, notamment à travers la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a été et demeure fondamental au Kosovo pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme – un travail qui est complété par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). La MINUK, la KFOR et EULEX, sur la base de leurs mandats respectifs, doivent continuer à jouer un rôle dynamique, équilibré, neutre et complémentaire en faveur du dialogue direct, dans l'optique de promouvoir une solution durable, pérenne, juste et mutuellement acceptable à la question du Kosovo.

Bien que le rapport du Secrétaire général (S/2016/407) indique que la situation en matière de sécurité est restée stable ces derniers mois, nous sommes préoccupés par les tactiques violentes auxquelles l'opposition a recouru au sein de l'Assemblée du Kosovo, tactiques qui ont empêché de poursuivre efficacement le processus de mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations en date du 19 avril 2013, ainsi que par les difficultés auxquelles se heurtent les Serbes en matière de droit de retour. Du fait de cette situation, l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo n'a toujours pas été mise en place dans le nord du Kosovo, entre autres aspects, et nous invitons donc instamment les autorités de cette province à œuvrer avec détermination pour réaliser cet objectif, comme il en a été convenu à Bruxelles au plus haut niveau. Dans un tel contexte, nous réaffirmons que la violence n'est pas la voie qui permettra d'instaurer la paix et la stabilité. Nous espérons que l'autorité nouvellement élue dans la province du Kosovo appuiera le processus de normalisation convenu en 2013, dans une atmosphère de dialogue et de compréhension mutuelle. Plus que jamais, il faut que des rencontres au plus haut niveau se tiennent entre Pristina et Belgrade.

Quant aux discussions techniques périodiques facilitées par l'Union européenne, nous nous félicitons que les parties se soient entendues sur les modalités d'application de l'accord de 2011 relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement, accord qui prévoit notamment que l'Association universitaire européenne se chargera de la certification des diplômes. L'éducation est un outil fondamental pour inculquer les valeurs et principes d'une culture de paix.

En revanche, nous regrettons l'absence de progrès s'agissant de l'intégration des juges et procureurs du système judiciaire serbe dans celui du Kosovo, conformément aux accords convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous appelons à des efforts supplémentaires pour aboutir à de nouveaux accords dans différents domaines, accords qui puissent être appuyés au plus haut niveau politique, dans le but d'appliquer ceux de 2013 dans leur intégralité.

La question du sort des personnes disparues pendant la guerre reste une priorité. À cet égard, nous encourageons les parties concernées à intensifier leurs travaux conjoints en la matière, et nous nous félicitons de la tenue de la quarante-deuxième séance publique du Groupe de travail conjoint sur les personnes portées

disparues, avec la participation de Pristina et de Belgrade. Nous prenons également bonne note de la constitution d'une commission en vue de la vérification et de la reconnaissance du statut de victime civile des victimes de violence sexuelle liée aux conflits, avec l'appui d'ONU-Femmes.

En ce qui concerne le patrimoine culturel et religieux, nous soulignons qu'il est indispensable que les parties travaillent de concert pour protéger efficacement le patrimoine culturel des différentes communautés du Kosovo. À cet égard, nous considérons comme un signe positif les efforts déployés par l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares pour reprendre les réunions du Conseil d'exécution et de suivi, interrompues depuis 2015.

Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, des progrès ont été accomplis, comme en atteste la ratification de l'Accord avec le Gouvernement des Pays-Bas, lequel accueillera les chambres spéciales chargées d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis durant le conflit armé au Kosovo. Nous appelons toutes les parties concernées à continuer de faire en sorte que ces chambres puissent commencer leurs travaux dans les plus brefs délais. L'administration de la justice dans ces affaires, en respectant les garanties de procédure régulière, contribuera à instaurer la réconciliation et la paix entre toutes les parties.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, nous soulignons les efforts déployés, dans le cadre de la stratégie quinquennale adoptée en la matière par les autorités de la province du Kosovo, pour continuer à mettre en œuvre des mesures visant à combattre le phénomène des combattants terroristes étrangers, afin d'empêcher le recrutement de ressortissants de cette province par les organisations terroristes. Cela étant, nous sommes préoccupés par les informations faisant état du grand nombre de ressortissants kosovars qui auraient rejoint l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Nous restons convaincus que la lutte contre le terrorisme doit s'accompagner de stratégies efficaces de lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté et l'intolérance, entre autres, afin de prévenir la radicalisation, notamment chez les plus jeunes. En outre, il faut œuvrer à appliquer scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui interdisent le financement des terroristes, leur entraînement et les transferts d'armes à leur intention.

Pour terminer, nous encourageons une nouvelle fois les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique, juste et durable, conforme au droit international, et dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) et de l'accord de 2013 signé à Bruxelles.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite de nouveau la bienvenue à New York au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et à l'Ambassadrice du Kosovo, Mme Vlora Çitaku, et les remercie tous deux de leurs déclarations. Nous sommes également reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de son exposé éclairant.

Ma délégation se félicite de l'élection de M. Hashim Thaçi en tant que nouveau Président du Kosovo. Nous saluons son discours sur la normalisation des relations avec la Serbie ainsi que les priorités qu'il s'est fixées, notamment la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Kosovo. Nous espérons que, sous sa direction, le Kosovo concentrera ses efforts de manière soutenue sur la réconciliation, l'unité, les réformes sociopolitiques et le développement économique. Nous tenons également à rendre hommage à l'ancienne Présidente, Mme Atifete Jahjaga, pour son dynamisme et sa contribution considérable à l'édification de l'État au cours des cinq dernières années.

La Malaisie est préoccupée par les manifestations violentes – mentionnées par M. Tanin – des partis d'opposition et de leurs partisans relatives à l'élection présidentielle et à l'application des accords signés par Pristina et Belgrade dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous appelons de nouveau les parties concernées au Kosovo à ne plus recourir à la violence, à l'intimidation et aux discours provocateurs, et à faire entendre leurs griefs par des moyens démocratiques, le dialogue et la coopération. Nous espérons que, sous la nouvelle direction, les responsables kosovars continueront de s'investir dans un dialogue sans exclusive afin d'apaiser les inquiétudes de la population.

Connaissant l'aspiration du Kosovo à l'intégration européenne, nous saluons les faits récents survenus en ce sens, y compris la libéralisation du régime des visas pour les Kosovars dans l'espace Schengen et l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne. Nous appelons les

dirigeants du Kosovo à continuer de se montrer résolus à appliquer l'Accord de stabilisation et d'association et à mener les réformes socioéconomiques nécessaires en vue de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Kosovo et dans la région.

La Malaisie prend également acte des progrès accomplis durant la période à l'examen aux fins de la mise en œuvre de la stratégie quinquennale relative à l'extrémisme violent et à la radicalisation.

S'agissant de garantir la justice et la responsabilité, nous nous félicitons de la ratification entre le Kosovo et les Pays-Bas de l'accord de siège relatif aux Chambres spéciales du Kosovo qui jugeront les crimes qui auraient été commis durant le conflit au Kosovo entre 1998 et 2000.

La Malaisie salue également la constitution d'une commission et l'établissement de procédures gouvernementales en vue de la vérification et de la reconnaissance du statut de victime civile des victimes de violence sexuelle liée aux conflits, en collaboration avec ONU-Femmes. De telles mesures auraient dû être prises il y a longtemps pour rendre justice aux victimes de violences sexuelles commises durant le conflit au Kosovo.

Concernant l'accord historique conclu en 2013 à Bruxelles entre Belgrade et Pristina, nous souhaiterions que plus de progrès soient faits dans sa mise en œuvre, y compris l'intégration de l'appareil judiciaire et la création d'une association des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'honorer les engagements en suspens dans un esprit de dialogue, de coopération et de participation constructive, afin d'instaurer la confiance entre Pristina et Belgrade. Nous saluons donc les messages positifs envoyés et les engagements pris à cet égard au plus haut niveau par les deux parties.

Enfin, comme mes collègues, je réaffirme notre appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui continue de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons également le dynamisme du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, et le rôle important joué par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Force de paix au Kosovo pour garantir la paix, la sécurité et l'état de droit au Kosovo.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je salue moi aussi le retour au Conseil de sécurité aujourd'hui du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et de l'Ambassadrice Çitaku, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zahir Tanin, de son exposé.

Les responsables politiques en Serbie et au Kosovo ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la normalisation des relations. Nous les encourageons à continuer de se montrer déterminés à assurer la réalisation de nouveaux progrès sur cette question importante. Pour cela, les deux parties devront appliquer les accords conclus jusque-là, y compris en ce qui concerne les municipalités à majorité serbe du Kosovo. Nous espérons que le dialogue facilité par l'Union européenne continuera de faire avancer le processus de normalisation des relations, et que les deux parties pourront manifester la volonté politique et la souplesse nécessaires à la réalisation de progrès. Les discussions techniques en cours à Bruxelles peuvent appuyer ce processus en faisant fond sur des vues et des intérêts communs.

S'agissant de la situation politique au Kosovo, nous sommes préoccupés par les récentes violences et perturbations à l'Assemblée du Kosovo. Comme il est indiqué dans le rapport (S/2016/407) du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le recours à la violence, quelle qu'en soit la forme, demeure un moyen inacceptable d'exprimer des opinions politiques. Quand des représentants élus se livrent à de tels actes, cela donne un mauvais exemple que d'autres pourraient suivre et risque de gravement fragiliser les institutions démocratiques. De tels incidents sapent également les efforts de réconciliation. Nous saluons les efforts actuellement déployés pour promouvoir une société plus pacifique et plus tolérante au Kosovo, notamment la conférence sur le dialogue interconfessionnel et la protection du patrimoine en tant qu'instruments de réconciliation, et sur la lutte contre l'extrémisme religieux, organisée récemment par le Gouvernement kosovar. Il est important que les actes d'une minorité perturbatrice n'empêche pas et n'entrave pas la réalisation de nouveaux progrès en vue de la réconciliation.

Un autre aspect important de la réconciliation consiste à regarder le passé en face pour permettre à une société d'aller de l'avant à l'unisson. Nous saluons les

nouveaux progrès faits dans la création des chambres spéciales chargées de connaître des allégations sur lesquelles a enquêté l'Équipe spéciale d'enquête, et nous nous félicitons notamment de la ratification par le Kosovo d'un accord de siège avec les Pays-Bas à cet égard. Nous espérons que les derniers travaux préparatoires pourront être achevés rapidement pour que le tribunal puisse entamer ses travaux dès que possible.

Comme d'autres l'ont indiqué, nous appelons également à la réalisation de nouveaux progrès concernant les questions relatives à l'état de droit, y compris la garantie du respect d'un appareil judiciaire indépendant et responsable et la nomination de juges et de procureurs du système judiciaire serbe dans le système du Kosovo.

Avant de terminer, je voudrais saluer le rôle positif joué par la MINUK. Nous répétons que le Conseil devrait adopter une approche plus souple pour décider des modalités de l'examen de ce point de l'ordre du jour, en prenant en considération le nombre d'autres questions pressantes avec lesquelles le Conseil est aux prises.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić. Nous souscrivons aux observations qu'il a faites. Nous tenons également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zahir Tanin, de son exposé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous avons également écouté très attentivement la déclaration faite par Mme Vlora Çitaku.

Compte tenu de la direction prise par le présent débat, je voudrais faire quelques remarques. Tout d'abord, la résolution 1244 (1999) reste le seul document de base pour le règlement de la situation au Kosovo. Nul n'a le droit de modifier cette résolution de manière unilatérale. Les résolutions du Conseil de sécurité ne peuvent être modifiées que par le Conseil. Deuxièmement, beaucoup de choses ont été dites sur la question de la reconnaissance et la nécessité d'établir la vérité. Je suis d'accord. Il est vrai que, pour régler les questions très complexes relatives au Kosovo, il faut reconnaître qu'elles existent et en parler en toute honnêteté.

Nous ne devons pas taire les vrais problèmes qui existent dans la province. Malheureusement, le débat d'aujourd'hui a été pour une grande part consacré non pas à ces questions et à la question de la stabilitéde la région des Balkans, mais à des questions d'ordre technique et d'organisation. Pendant ce temps, la situation dans la province se caractérise toujours par un état de crise et de nihilisme juridique. Et la situation politique interne reste instable. Le conflit avec l'opposition du Kosovo, qui exige la dénonciation de l'accord portant sur la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo et une révision de l'accord concernant le tracé territorial signé avec le Monténégro, devient de plus en plus acrimonieux. Et plutôt que de défendre sa position par le dialogue, l'opposition a recours à la violence.

Le dialogue mené entre Belgrade et Pristina avec la médiation de l'Union européenne est un mécanisme de normalisation de la situation dans la province, mais depuis août 2015, on n'y a enregistré aucun progrès. La question centrale toujours en souffrance est la question de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. La cause en est le non-respect par les Albanais du Kosovo de leurs obligations et leur tentatives de modification de la situation de façon unilatérale, hélas, avec le consentement tacite des médiateurs de l'Union européenne. Nous espérons que les chambres spéciales créées pour enquêter sur les crimes commis par les combattants de l'Armée de libération du Kosovo entameront leurs travaux dès que possible et qu'elles ne reprendront pas certains des exemples malheureux donnés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Nous sommes convaincus que les criminels, quelle que soit la position qu'ils occupent actuellement, doivent être punis. Le temps nous est compté. Il semble qu'il y ait déjà des problèmes avec des témoins potentiels. En avril, par exemple, un ancien combattant de l'Armée de libération du Kosovo, Bedri Curri, a été tué. La seule hypothèse valable concernant les causes de ce crime est qu'il risquait de témoigner à charge. Nous notons les graves lacunes qui persistent au niveau de l'état de droit dans la province. Nous doutons très sérieusement de l'impartialité du pouvoir judiciaire et de l'efficacité du travail des juges et des procureurs, eu égard notamment au niveau élevé de corruption, aux violations de la liberté d'expression et à la forte criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains et le trafic de drogues. Il faut remédier à ces problèmes.

La situation des Serbes du Kosovo demeure très difficile. Il y a encore des incidents de violence

physique à leur égard. En janvier, les participants à une manifestation antigouvernementale à Pristina ont profané l'Église du Christ Sauveur de cette ville, qui est encore en chantier. Et la police kosovare n'a rien fait pour intervenir. Et que signifient les graffitis à la gloire de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) inscrits sur la cathédrale Saint-Nicolas de Pristina? Que signifie tout cela? Il y a d'autres problèmes. Les monastères, églises et cimetières serbes de la région sont encore et encore la cible de violations et de profanations. La présence internationale doit redoubler d'efforts pour protéger les sites du patrimoine culturel et religieux serbe. On a beaucoup parlé aujourd'hui du rôle de la présence internationale et des exigences internationales. Telles sont précisément les exigences internationales que nous devons remplir, pas simplement des slogans creuxd.

Il y a aussi la volonté des autorités kosovares de s'emparer du complexe minier Trepča, dont l'actionnaire principal est le fonds de développement de la Serbie, le plus grand employeur de citoyens serbes du nord du Kosovo. La question des biens appartenant aux Serbes du Kosovo reste elle aussi non réglée. On sait que quelque 30 000 biens immobiliers appartenant à des Serbes ont été spoliés, et ce problème chronique n'a pas été réglé. Un exemple frappant en est le monastère de Visoki Dečani, dont la propriété est contestée. Nous n'avons eu de cesse ici au Conseil d'exiger que ce problème soit réglé. C'est, là aussi, une exigence internationale.

Le rythme du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la province reste très lent. En outre, on le constate, les Albanais du Kosovo continuent de manifester une volonté accrue de se rendre en Europe occidentale en raison de la situation socioéconomique difficile dans la province. Nous tenons à appeler l'attention sur le fait qu'en raison de la faiblesse des forces de l'ordre et des forces de sécurité, c'est la province dans son ensemble qui risque de devenir une zone grise au centre de l'Europe, utilisée comme sanctuaire et comme zone de transit, non seulement par les représentants de la criminalité organisée, mais aussi par des islamistes radicaux. Tout cela favorisera évidemment l'utilisation du territoire de la province par les extrémistes aux fins du recrutement et de l'entraînement de leurs combattants.

En ce qui concerne les graffitis apposés sur les églises que je viens d'évoquer, ils sont le signe d'un climat très dangereux sur place. Le Kosovo est parmi les premiers en Europe pour le nombre par habitant de combattants engagés dans les rangs de l'EIIL, alors même que la province compte moins de 2 millions d'habitants. C'est un problème qui touche non seulement à la sécurité des Balkans mais à celle de l'Europe tout entière, et qui requiert beaucoup plus d'attention. Nous verrons quelles incidences aura sur la situation migratoire en Europe la recommandation d'inscrire le Kosovo sur la liste des pays dont les ressortissants peuvent se rendre sans visa dans l'Union européenne. Nous pensons qu'on ne réglera pas ce problème en essayant de l'étouffer, mais plutôt en invitant Pristina à commencer d'appliquer immédiatement les accords conclus, notamment concernant la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. Ce sera véritablement là l'épreuve de vérité quant à sa volonté de respecter et de garantir la sécurité des minorités.

Il ne s'agit pas simplement de crier des slogans, mais de montrer par des solutions concrètes une réelle volonté d'honorer les engagements pris dans le cadre du dialogue entre Pristina et Belgrade. Tout nouveau retard dans ce processus donnerait lieu à une nouvelle dégradation de la situation au Kosovo et alentour. Nous pensons qu'il est également contreproductif d'intensifier ainsi les efforts pour promouvoir l'adhésion du Kosovo aux organisations internationales. La résolution 1244 (1999) reste d'actualité. Compte tenu de la situation troublée, il importe manifestement au plus haut point de maintenir la présence des Nations Unies au Kosovo, soit la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui doit être dotée de toutes les ressources financières et humaines qui s'imposent.

Le débat d'aujourd'hui montre bien l'urgence de l'examen de cette question ainsi que la nécessité de continuer de suivre de près la situation, y compris au niveau de la Mission. Affirmer le contraire revient à formuler des contre-vérités. À cet égard, les appels lancés aujourd'hui en faveur d'une réduction drastique des effectifs de la Mission ou même de la révision de son mandat sont infondés. Dans son rapport (S/2016/407), le Secrétaire général indique clairement dit qu'il reste encore beaucoup à faire pour édifier un État démocratique et multiethnique au Kosovo.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue à New York au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin. Je le remercie de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2016/407) et de son exposé d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au Conseil au Premier

Vice-Premier Ministre, M. Dačić, et à Mme Çitaku, que je remercie de leurs déclarations.

Moins de trois mois se sont écoulés depuis que nous avons examiné pour la dernière fois la question du Kosovo au Conseil (voir S/PV.7637), mais dans ce court laps de temps, nous avons continué à constater au Kosovo des progrès à saluer. Certes, des défis restent manifestement à relever, mais la décision d'accueillir le Kosovo au sein de l'Union des associations européennes de football et de la Fédération internationale de football association la semaine dernière montre la confiance accrue qu'a la communauté internationale dans le Kosovo. À charge pour les autorités du Kosovo de mettre à profit cette dynamique pour s'attaquer aux défis qui l'attendent.

À cette fin, elles devront se défaire des politiques acerbes et divisées qui ont caractérisé une partie de la période considérée. Les manifestations violentes et les perturbations brutales des activités parlementaires n'ont leur place dans aucune démocratie ni dans aucune région du monde. Nous accueillons donc avec satisfaction l'engagement pris publiquement par le nouveau Président, M. Hashim Thaçi, d'instaurer un dialogue et d'aller vers les minorités et de rapprocher les communautés. Nous espérons que cet engagement générera des progrès concrets dans ces domaines. Le Royaume-Uni espère que tous les dirigeants politiques kosovars prendront cet engagement.

Le moment précis est venu où le Kosovo doit s'unir pour s'attaquer à des problèmes de taille tels que la criminalité organisée, la corruption et les problèmes relatifs à l'état de droit. La ratification rapide de l'accord de siège sur les Chambres spéciales montre que cela est possible, car cela a envoyé un message puissant en ce qui concerne la lutte contre l'impunité et la nécessité de faire face au passé. Par ailleurs, nous appuyons pleinement la volonté du Kosovo de rejoindre INTERPOL, non seulement pour s'intégrer plus avant au système international, mais également pour les avantages pratiques que cela présenterait.

En dépit des manifestations, le rapport du Secrétaire général (S/2016/407) stipule clairement que les conditions générales de sécurité, notamment pour les communautés non majoritaires, sont restées stables tout au long de la période considérée. C'est encourageant. Des incidents inquiétants ont continué de se produire, notamment la récente attaque regrettable contre une équipe de télévision serbe à Pristina, et ces incidents confirment la nécessité de renforcer la communication et de bâtir une société plus ouverte. Nous ne devons toutefois pas confondre les actes de criminalité avec un problème plus systémique. Au contraire, nous devons tous nous tourner vers l'avenir, pour le Kosovo et pour la région.

La perspective d'adhésion à l'Union européenne (UE) offre la meilleure chance d'instaurer la stabilité et la prospérité dans la région. Plutôt que de se concentrer sur des incidents isolés liés à des tensions ethniques, le Conseil de sécurité servirait plus efficacement la population de la région en examinant l'appui que nous pouvons lui offrir en vue de réaliser son ambition d'adhésion à l'UE. Malheureusement, il est clair que le dialogue facilité par l'UE doit continuer de progresser si l'on veut que la normalisation des relations devienne réalité. Les dirigeants serbes et kosovars doivent reconnaître qu'il ne suffit pas de s'engager à mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre du dialogue; ils doivent appliquer ces accords et arrêter d'ériger des obstacles à leur mise en œuvre.

Appelons donc les deux parties à s'engager plus avant dans le dialogue et à mettre en œuvre leurs engagements dans leurs deux pays. Car c'est à Bruxelles, et non à New York, que se dessinera l'avenir du Kosovo. Ainsi, nous nous félicitons des réductions proposées dans le budget et les effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Il est clair que la Mission doit faire moins, et non plus. Conformément à cette approche, nous réitérons qu'il est plus que temps de réduire la fréquence de nos réunions sur cette question. Nous sommes également favorables à une réduction de la fréquence des rapports du Secrétaire général. Ce sont des outils importants, mais le dernier rapport, reçu deux mois à peine après la dernière séance du Conseil sur la question, réitère une grande partie des informations issues de la précédente période considérée en ce qui concerne l'Accord de stabilisation et d'association et les manifestations au Parlement, pour ne nommer que deux sujets. La publication d'un rapport tous les six mois mettrait fin à cette redondance et donnerait au Représentant spécial et à son équipe davantage de temps pour approfondir leurs analyses.

Cependant, au bout du compte, ce sont les mesures prises à l'extérieur de cette salle qui en diront plus que les paroles prononcées en son sein – des mesures telles que la récente recommandation de la Commission européenne concernant la libéralisation du régime des visas pour les Kosovars; l'autorisation accordée au Kosovo de participer aux compétitions de l'UEFA et de

la FIFA; la participation d’athlètes kosovars aux Jeux olympiques qui auront lieu cette année; et l’entrée en vigueur le mois dernier de l’Accord de stabilisation et d’association signé par le Kosovo. De telles mesures montrent que les délibérations organisées dans cette salle se déroulent dans un vide, une époque révolue où l’indépendance du Kosovo, sa souveraineté et son existence même étaient remises en question. Il suffit de lire les informations publiées la semaine dernière pour comprendre que cette époque est révolue depuis longtemps. Le monde et le Kosovo avancent sans nous.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l’Égypte.

Je tiens tout d’abord à remercier S. E. M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, de l’exposé détaillé qu’il a présenté au Conseil. Nous appuyons pleinement ses efforts. Je souhaite également la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et à l’Ambassadrice Vlora Çitaku, et je les remercie de leurs déclarations.

L’Égypte a suivi les événements politiques récents au Kosovo et espère que l’élection présidentielle qui a eu lieu récemment marque le début d’une ère nouvelle qui permettra d’engager un dialogue transparent et constructif en vue d’apaiser les tensions récentes. Nous souhaitons également mettre en garde contre l’escalade des tensions provoquée par les forces d’opposition au Kosovo, et nous rejetons tout acte de violence visant à exprimer une opposition politique. Il faudra faire fond sur les récentes déclarations des dirigeants kosovars où ils se disent pleinement déterminés à mettre en œuvre les accords signés avec la Serbie. Nous tenons à souligner qu’il importe de ne ménager aucun effort en vue de parvenir à un règlement global de toutes les questions en suspens entre Belgrade et Pristina sur la base de négociations sincères et d’un dialogue fondé sur de bonnes intentions et le respect mutuel entre les deux parties, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1244 (1999).

La réalisation de ces objectifs exige nécessairement d’instaurer un climat régional constructif propice à la reprise du dialogue politique sous les auspices de l’Union européenne. À cet égard, nous tenons à souligner qu’il importe de mettre en œuvre toutes les dispositions des quatre piliers de l’accord conclu en août 2015, sans exception. Nous devons éviter de transformer cet accord en un sujet de polémique et saisir l’occasion qu’il nous offre de trouver des solutions définitives pour ouvrir la voie au développement économique et réaliser la prospérité de tous les peuples de la région.

Nous devons également faire fond sur l’évolution positive mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/407) en ce qui concerne la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, notamment la certification des diplômes universitaires et autres mesures. Nous estimons qu’il est important de poursuivre le dialogue technique pour faire avancer le processus de normalisation des relations entre les deux parties. Nous nous félicitons de la ratification de l’accord international concernant l’accueil par les Pays-Bas des Chambres spéciales qui seront chargées de statuer sur les crimes de guerre commis durant le conflit. Nous espérons que cela permettra d’ancrer les principes de l’état de droit, le principe de responsabilité et la justice afin de favoriser une réconciliation globale. Nous appelons à fournir l’appui nécessaire pour permettre aux Chambres spéciales de s’acquitter de leur tâche et pour qu’elles soient ouvertes dans les plus brefs délais.

Dans le même temps, nous comptons sur les autorités kosovares pour accentuer leurs efforts en vue de favoriser le retour volontaire des personnes déplacées, de protéger les objets issus du patrimoine culturel et religieux, d’accélérer les règlements et la réconciliation globale, de mettre fin à la discrimination entre toutes les communautés, de protéger les droits des minorités et de consolider l’état de droit, mais également en ce qui concerne la nécessité de venir en aide aux autorités dans leur lutte contre les problèmes que posent la situation des réfugiés et la menace du terrorisme. À cet égard, nous appuyons la stratégie quinquennale de lutte contre le terrorisme présentée par le Kosovo pour faire face à ce grave problème.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre appui à la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et au Représentant spécial du Secrétaire général. Nous insistons sur la nécessité d’encourager la coordination entre les efforts déployés par la Mission, la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo et l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en vue de l’application de toutes les dispositions de la résolution 1244 (1999).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Serbie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je la lui donne.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe, interprétation en anglais assurée par la délégation*) : En ma qualité de représentant de la République de Serbie, il est un point que je m'efforce systématiquement de ne pas soulever pour me concentrer uniquement sur la période considérée dans le rapport, mais, malheureusement, Mme Çitaku s'entête à évoquer des questions politiques qui n'ont rien à voir avec les rapports trimestriels. Je me dois donc de réagir.

Le discours de Mme Çitaku, qui a été distribué aux membres du Conseil, fait figurer l'expression « République du Kosovo » dans son en-tête, alors qu'en fait, cette désignation n'est pas utilisée dans les communications officielles de l'Organisation des Nations Unies. J'espère donc sincèrement que vous ferez en sorte que cela soit modifié, Monsieur le Président, conformément à l'ordre du jour, parce que Mme Çitaku a été invitée au Conseil en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et non en tant que représentante de la prétendue République du Kosovo, qui n'existe pas ici à l'Organisation des Nations Unies. Si c'était le cas, si la République du Kosovo existait, pourquoi aurais-je été invité ici? Qu'est-ce que la République du Kosovo a à voir avec la République de Serbie? Je vous prie donc, Monsieur le Président, de bien vouloir prêter l'attention voulue à cette violation du règlement, qui est une source constante d'irritation et au sujet de laquelle nous avons fait preuve d'une grande retenue jusqu'à présent.

Mme Çitaku a parlé de génocide. Où est le verdict qualifiant les événements qui se sont produits d'actes de génocide? Je voudrais une fois de plus demander au Président de prêter l'attention voulue à l'emploi de certains termes. Je voudrais également demander à certains membres du Conseil de sécurité de tenir compte du fait, lorsqu'ils parlent de génocide et emploient d'autres termes et expressions du même genre, que ce n'est pas ce que nous pensons qui importe. Ce qui compte, ce sont les décisions de justice et la question de savoir si telle ou telle appellation repose sur une base juridique. Ce n'est pas nous qui pouvons trancher la question de savoir si un génocide a été commis ou non. Ce qui est important, c'est de savoir si un tribunal a rendu une décision sur cette question.

Cinq ou six ans après la Seconde Guerre mondiale, la France et l'Allemagne ont créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il s'est écoulé beaucoup de temps depuis 1999, mais Mme Çitaku continue de parler de « souvenirs bien vivaces ». Dois-je vous rappeler, Monsieur le Président, la bataille du Kosovo au XIVe siècle? Dois-je vous rappeler qu'au XIVe siècle, la population serbe était majoritaire? Comment Mme Çitaku peut-elle parler de génocide lorsque c'est sa majorité à elle qui a commis un génocide? Environ 200 000 Serbes ont été expulsés du Kosovo depuis 1999.

Le Représentant spécial, M. Tanin, est présent ici. Je voudrais qu'il ait le courage de dire que 200 000 personnes ont été expulsées du Kosovo et qu'à ce jour, seulement 1,9 % d'entre elles sont rentrées de manière permanente. Devons-nous passer ce fait sous silence?

Mme Çitaku a parlé de massacres, de génocides, etc. Je rappellerais à Mme Çitaku qu'il y a des tribunaux pour trancher ces questions, il y a le Tribunal de La Haye, et à cause des crimes commis par le Kosovo, il y aura une juridiction spéciale ayant son siège aux Pays-Bas. Je voudrais lui demander de ne pas nous replonger sans cesse dans les années 90.

Comme cela a été dit ici, nous ne devons pas faire du Conseil une instance où nous rivalisons pour le prix de la meilleure œuvre de fiction. Mme Çitaku a parlé de tout sauf du sujet qui nous occupe. Pourquoi sommes-nous réunis ici aujourd'hui? Nous sommes réunis pour examiner les problèmes réels. Or, Mme Çitaku parle de résultats sportifs, alors qu'elle devrait parler des problèmes quotidiens, comme le fait que des gaz lacrymogènes ont été utilisés à l'Assemblée du Kosovo ou que le Kosovo a transformé l'église du Christ Sauveur en toilettes publiques. Au cours de leurs manifestations, les Kosovars ont saccagé des monuments culturels tels que le monastère de Visoki Dečani, dont les murs ont été recouverts de graffiti proclamant « l'EIIL et le califat arrivent ».

Nous n'avons rien contre le Kosovo. Son peuple doit pouvoir vivre sa vie, mais les représentants du Kosovo ne doivent pas être autorisés à parler sans cesse de la liberté du peuple kosovar et du fait qu'il peut désormais jouer au football. Maintenant qu'il est « libre », doit-il être le seul à pouvoir remporter des matchs de football? Tout au long de l'histoire, les Serbes ont été démographiquement majoritaires au Kosovo. Mais en raison de l'invasion turque, suivie par cinq siècles d'occupation, la majorité serbe a été transformée en une minorité. Ceux qui ont commis des crimes

doivent être traduits en justice. Aujourd'hui, la cour d'appel de Pristina a confirmé l'acquittement de Fatmir Limaj, qui avait été accusé de crimes contre des Serbes.

En ce qui concerne l'Union des associations européennes de football (UEFA), je dirais qu'elle a violé ses statuts lorsqu'elle a admis le Kosovo en tant que membre, alors que le Kosovo n'est pas Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Cette admission est en violation directe des règles de l'UEFA.

Les membres du Conseil de sécurité devraient se poser la question de savoir ce qui va se passer à l'avenir, lorsque certains de leurs pays se retrouveront dans la même situation. Je demande aux représentants de ces grands pays de nous traiter avec respect. Je respecte les États-Unis et les autres pays, mais ce qui a été dit ici ne montre aucunement qu'ils nous respectent.

Au Conseil de sécurité, en présence de la Serbie, les États Membres ont été invités à reconnaître l'indépendance du Kosovo, et le Conseil dit que seule une minorité de pays ne l'a pas reconnue. Mais je tiens à rappeler aux États-Unis et au Royaume-Uni que ni l'Angola, ni la Chine, ni l'Espagne, ni la Fédération de Russie, ni l'Ukraine, ni l'Uruguay, ni le Venezuela n'ont reconnu le Kosovo. La reconnaissance du Kosovo par l'Égypte est le dernier acte posé par son ancien Président, M. Morsi, mais l'Égypte n'a pas officialisé cette reconnaissance. Si sept États membres du Conseil n'ont pas reconnu l'indépendance du Kosovo, comment peut-on dire que seule une minorité d'États n'a pas reconnu le Kosovo? Devons-nous additionner la population de ces sept pays? Je pense que le Conseil traite la Serbie d'une manière qui n'est ni juste ni équilibrée, alors que la Serbie a été un partenaire très constructif dans le dialogue avec Pristina.

Je demande à tous les pays qui reconnaissent le Kosovo de revenir sur leur décision, car cette situation pourrait se présenter à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde. Par ailleurs, lorsqu'ils parlent de reconnaissance, il n'est pas fait mention du facteur islamique ou des valeurs européennes. Ce dont il s'agit ici, c'est simplement de respecter le droit international et de savoir si un pays peut, en l'absence de toute consultation avec le pays dont il fait partie intégrante, en faire sécession. Si le Conseil estime que cela devrait être le cas, il devrait le codifier et l'inclure dans ses résolutions et décisions. Étant donné que nous nous fondons sur la résolution 1244 (1999), notre intention en venant ici est d'être constructifs.

Mme Çitaku est d'ascendance albanaise. Je suis Serbe. Le Kosovo lui appartient autant qu'il m'appartient. Il appartient à tous ceux qui y vivent, ou qui y ont vécu. Je suis né au Kosovo, mais je n'y habite plus. Néanmoins, il y a des centaines de milliers de Serbes. Qu'allons-nous faire des 200 000 Serbes qui ont été expulsés du Kosovo? Est-ce que les grandes puissances pensent qu'il est bon que 200 000 personnes aient été expulsées et que seulement 2 % d'entre elles aient pu regagner leurs foyers de manière durable? L'on prétend que le Kosovo est un État libre et démocratique; mais qu'allons-nous faire de ces 200 000 personnes? Quand pourront-elles rentrer dans leurs foyers?

Nous ne sommes pas d'accord quand on dit qu'en ce qui concerne la Serbie, certains accords internationaux ont été conclus et des mesures unilatérales ont été prises. Nous ne sommes pas en faveur des mesures unilatérales. En effet, quand vous le faites, parfois vous gagnez, parfois vous perdez, comme cela a été le cas s'agissant de l'UNESCO. Je pense que nous en avons tous marre de parler du même sujet et d'y revenir sans cesse. Réglons ce problème. Mais non, le Kosovo pense que ce sujet a été réglé. Si Mme Çitaku pense que ce problème a été réglé, alors je la prie de consulter d'abord l'Espagne pour savoir si l'accord de stabilisation et d'association conclu entre l'Union européenne et le Kosovo est de même nature que ceux du même genre conclus par l'Union européenne. Eh bien, ce n'est pas le cas. L'Espagne et d'autres pays ont demandé que le Kosovo signe un accord avec la Commission européenne non pas en tant qu'État, mais en tant que territoire. Voilà pourquoi je pense qu'il s'agit toujours d'une question en suspens.

Mme Çitaku a parlé de tout et de rien, mais a omis de parler des questions relatives à la sécurité et de tous les points qui devaient faire l'objet de ce débat. Par conséquent, nous allons nous préparer avec diligence pour la prochaine réunion – qui a fait plus contre qui tout au long de l'histoire –, si elle pense que c'est ainsi que ces séances doivent être menées.

Mme Çitaku n'est pas kosovare, elle est albanaise. Les Serbes et les autres minorités – nous tous – avons des points sensibles quand il s'agit de l'histoire. Toutefois, nous ne devons pas revenir sans cesse sur l'histoire, nous devons nous tourner vers l'avenir.

Je n'ai pas été le seul à signer l'accord de Bruxelles; M. Thaçi l'a signé avec moi. Est-ce que Mme Çitaku va saboter cet accord en parlant constamment de génocide, ou est-elle prête à tenir des propos et à poser des actes favorables à l'établissement de bonnes relations? Le

fait que la Serbie adopte un démarche constructive ne doit pas être considéré comme un signe de faiblesse, mais comme une preuve de notre volonté à discuter et à faire preuve de souplesse. Il ne faut pas se servir de cette réunion pour revenir sur le passé. Si Mme Çitaku pense que quelqu'un a commis un génocide, des viols et d'autres crimes, elle n'a qu'à le poursuivre en justice; mais elle ne doit pas utiliser à mauvais escient cette enceinte pour promouvoir l'indépendance de son pays. La résolution 1244 (1999) est neutre quant au statut du Kosovo. Je prie tous les pays de respecter les intérêts légitimes de la Serbie, parce que nous respectons les intérêts légitimes des autres pays.

Je voudrais de nouveau remercier le Conseil. J'ai demandé à prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui parce que, chaque fois que nous parlons avec les représentants des pays occidentaux – les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et d'autres –, nous parlons toujours de la désescalade et du fait qu'il faut éviter les discours antagonistes. Chaque fois, nous acceptons de le faire, mais dès que nous arrivons ici, nous sommes obligés d'écouter de longs discours qui n'ont rien à voir avec la situation sur le terrain. Si le Conseil veut que nous soyons justes et corrects, nous le ferons. Mais s'il veut que nous agissions comme le Kosovo, nous allons nous préparer pour la prochaine réunion et parler en détail de ce qui s'est passé tout au long de l'histoire.

La tragédie serbe est illustrée par le fait que le conseil orthodoxe serbe est en train de tenir une réunion au Kosovo. Pourquoi? Parce que c'est là que se trouve le siège de l'Église orthodoxe serbe et du Patriarcat serbe; parce que la Serbie a été créée au Kosovo. S'il vous plaît, ne m'obligez pas à parler de tout ça. Mme Çitaku ne peut pas parler de cela, car à ce moment-là, ils n'étaient pas au Kosovo. La bataille pour le Kosovo a été menée entre la Turquie et la Serbie, au Kosovo. Mais cela ne signifie pas qu'à chaque réunion du Conseil de sécurité, il faille parler en détail de tous ces sujets. Nous devons nous montrer pragmatiques et efficients. Qu'ils veuillent parvenir à la réconciliation ou non, ils ne pourront pas atteindre leurs objectifs sans se mettre préalablement d'accord avec la Serbie.

Le Président (*parle en arabe*) : Mme Vlora Çitaku a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne la parole.

Mme Çitaku (*parle en anglais*) : Il est regrettable que 17 ans après la guerre – et je parle ici d'une guerre qui s'est produite au XXe siècle –, il n'y a ni remords, ni regrets, ni excuses. J'étais adolescente pendant la guerre, et mon collègue de la Serbie était un haut fonctionnaire de l'État. Le moins que l'on puisse faire est de présenter des excuses pour les atrocités commises et pour les vies perdues. La Serbie a causé la catastrophe la plus terrible en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, ces atrocités n'ont toujours pas été condamnées, non seulement en ce qui concerne le Kosovo, mais également la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une démarche très bipolaire. Vous ne pouvez pas dire que vous êtes pour la réconciliation alors que nous ne nous faisons pas la lumière sur les faits passés. Nous ne pouvons construire un avenir commun dans la région que si nous parlons sérieusement de ce qui s'est passé, que si nous sommes honnêtes au sujet de ce qui s'est passé.

Prétendre aujourd'hui que je ne suis pas kosovare ou citoyenne du Kosovo, ou qu'il n'y avait pas d'habitants albanais au Kosovo est pitoyable. Point n'est besoin de s'arrêter au XIVe siècle; l'on peut remonter plus loin encore. Mais c'est là un argument pour d'autres enceintes. Dans cette salle, nous discutons de la résolution 1244 (1999), et notre position a toujours été claire. La résolution 1244 (1999) ne correspond plus à la réalité, et nous savons tous pourquoi on ne peut la remplacer : à cause de raisons politiques.

En dernière analyse, c'est la Cour internationale de Justice, la plus haute instance juridique internationale, qui a affirmé en toute clarté que le Kosovo n'avait pas enfreint le droit international en déclarant son indépendance. Elle a également affirmé tout aussi clairement que ce sont les États qui existent pour leurs citoyens et non le contraire. Lorsqu'un État réprime et opprime systématiquement une population, se livre au génocide, au nettoyage ethnique ou à des massacres, comment peut-il justifier conserver le contrôle de cette population? L'avis de la Cour est public; aussi, lorsque j'entends mon collègue dire ici à l'envi qu'il espère que tous les pays du monde qui ont reconnu le Kosovo subiront ce que la Serbie a subi, je dis moi que j'espère que non. J'espère qu'aucun peuple dans le monde ne subira ce que nous avons subi.

Nous entendons toujours parler des 200 000 Serbes qui ont quitté le Kosovo. Je tiens à réaffirmer que chacun des citoyens du Kosovo sans exception est libre de revenir, tous sans exception. Nous avons déployé d'immenses efforts et adopté des mesures sans précédent pour répondre aux besoins de toutes les communautés minoritaires au Kosovo. Nous leur avons réservé des sièges au Parlement. Nous leur avons donné des

ministères au Gouvernement. Un budget suffisant leur est alloué pour répondre à leurs besoins. Mais le message qu'ils ont besoin d'entendre de la part de la Serbie est que le Kosovo est leur État et que c'est à Pristina qu'ils doivent s'adresser pour pouvoir régler leurs problèmes. Cette ambiguïté doit être levée, parce que nous pouvons débattre de beaucoup de choses, mais il en est une dont nous ne discuterons jamais : notre droit à exister en tant que nation libre sous le soleil. Notre indépendance est irréversible. Le Kosovo est un État. Bien sûr qu'il a des problèmes, comme n'importe quel nouveau-né. Mais j'exhorte chacun à se rendre au Kosovo et à constater de ses propres yeux les progrès que nous avons réussi à accomplir ensemble.

Nous avons également entendu évoquer l'affaire de M. Limaj. M. Limaj a été inculpé en première instance, comme l'a confirmé le Président du Tribunal de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, et il a été déclaré innocent. Justice a été rendue et, contrairement à d'autres, nous ne discutons pas les conclusions du tribunal.

Il a également été fait référence à une église construite au centre de Pristina. Nous ne sommes évidemment pas favorables au vandalisme mais je voudrais dire que cette église n'est pas un site historique. Cette église a été construite sous le régime de Milošević. Elle ne fait pas partie du patrimoine culturel; elle est une déclaration politique. Bien sûr que nous allons collaborer étroitement avec l'Église orthodoxe serbe au Kosovo pour trouver une solution adaptée, mais appelons les choses par leur nom.

Nous voulons la paix. Nous voulons des relations de bon voisinage. Nous voulons la réconciliation. Mais tout celà ne peut être fondé sur le déni.

La séance est levée à 12 h 55.